



RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2022

Sommaire

Sommaire	0
Synthèse	3
Contexte : malgré la sortie progressive de la crise sanitaire et économique, les incertitudes demeurent importantes en recettes.....	5
1. Perspectives économiques mondiales : une crise historique malgré une reprise économique plus rapide qu'anticipée	5
a) Les perspectives économiques mondiales rebondissent plus rapidement qu'escompté	5
b) Le retour du risque inflationniste	6
2. Situation des finances publiques en France : malgré la reprise, des comptes publics dégradés facteurs d'incertitudes pour les années à venir.....	6
a) Une récession moins importante que prévue... ..	6
b) ...Mais des comptes publics particulièrement dégradés	7
c) Cette dégradation des comptes publics devrait être durable	8
d) La dégradation des ratios budgétaires des collectivités reste pour l'instant limitée.....	9
e) Des incertitudes très fortes à court et moyen terme	10
BUDGET PRINCIPAL	11
1. Perspectives en matière de recettes : l'impact de la crise sanitaire reste difficile à anticiper de manière fiable.....	11
a) La taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacée par une fraction de TVA qui devrait être dynamique.....	11
b) La fiscalité économique devrait enregistrer en 2022 les impacts de la crise économique	12
c) La reprise de l'inflation ne bénéficiera que marginalement aux recettes fiscales de la Communauté.....	13
d) Des recettes fiscales qui progresseraient malgré la crise, sauf en 2022.....	14
e) Concours financiers de l'État : le financement de l'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités continuera de peser sur les évolutions de recettes de la Communauté	14
f) Scénario en matière de recettes intégré à la prospective budgétaire : synthèse..	16
2. Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement.....	16
a) Les charges à caractère général.....	16
b) Les dépenses de personnel	17
c) Les autres charges de gestion courante	17
d) Les relations financières avec les communes	18
e) Les dépenses de fonctionnement hors frais financiers : synthèse.....	18
3. Ambitions en matière d'investissement et modalités de financement	18
a) La charge d'investissement intégrée à la prospective : 57,5 M€ sur 2022-2026.....	18
b) Un effort d'investissement qui se traduit par une hausse de plus de 19 M€ de l'encours de dette	19
c) Ce scénario nécessitera de trouver des marges de manœuvre complémentaires en fin de période	19
BUDGETS ANNEXES	21
1. Budget annexe transport.....	21

a) Les hypothèses en dépenses de fonctionnement hors frais financiers	21
b) Les hypothèses en recettes de fonctionnement (hors participation du budget principal)	21
c) Les investissements prévus	22
d) Un besoin de participation du budget principal et un endettement en hausse	22
2. Budget annexe déchets	23
3. Budget annexe eau (budgets régie et DSP consolidés)	23
a) L'évolution des recettes et dépenses est marquée par la fin du contrat de DSP .	23
b) L'usine des eaux de Changé et les renouvellements de réseaux représentent 80% de la charge d'investissement	24
c) Résultats	24
4. Budget annexe assainissement	25
a) L'évolution des recettes et dépenses est marquée par la fin du contrat de DSP	25
b) Les investissements sur les réseaux	26
c) Les investissements sur les réseaux	26
5. Autres budgets annexes	27
Les ambitions en matière d'investissement	28
1. La revue de projet de juin 2021 : un reste à charge de 96 M€ environ pour la Communauté d'Agglomération	28
2. Le Programme Pluriannuel des Investissements	29
1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	31
2. Le besoin de financement	32
Structure et gestion de l'encours de dette	33
1. Le contexte de la gestion de dette et de financement de l'Agglomération	33
a) Les conditions de taux d'intérêts	33
b) Les conditions de financement de l'Agglomération	34
c) L'Agglomération se finance dans de très bonnes conditions financières	34
2. Projection de l'encours de dette au 31 décembre 2021	35
a) Le volume de l'encours de dette de l'Agglomération	35
b) Profil de remboursement de la dette	36
c) Le coût moyen de l'encours de dette	37
Informations relatives aux ressources humaines	38
1. Un effectif total de près de 540 personnes au service de la Communauté	38
2. Le régime indemnitaire	39
3. L'organisation du temps de travail	39
4. Les avantages en nature	40

Synthèse

1. Les prospectives budgétaires réalisées en juin 2021 présentent trois caractéristiques :

- Elles intègrent un niveau élevé d'investissement sur l'ensemble des budgets :
 - 11,5 M€ par an de charge nette sur le budget principal, axés notamment sur la mobilité, l'aménagement, l'économie-emploi, l'habitat, l'enseignement supérieur. La Communauté d'agglomération continuera également de jouer son rôle de solidarité avec des fonds de concours à destination des communes de 4,8 M€ pour la période 2021-2026.
 - 16,4 M€ de charge nette sur la période 2022-2026 sur le budget transport, dont plus de la moitié pour l'acquisition de nouveaux bus utilisant des technologies alternatives au diesel.
 - Les budgets eau et assainissement font également l'objet d'un effort d'investissement important avec l'usine des eaux de Changé et une forte augmentation du taux de renouvellement des réseaux.
- Pour permettre cet effort d'investissement, ces prospectives intègrent d'ores et déjà des orientations fortes :
 - Une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation, cela signifie que le niveau des dépenses devra légèrement diminuer à périmètre constant. Les augmentations de dépenses liées à des modifications de périmètre d'intervention (périmètre du réseau de transport, pôle culturel, etc.) seront financées par une enveloppe annuelle de +100.000€ de 2022 à 2024.
- Ces prospectives pourraient nécessiter des arbitrages complémentaires : l'encours de dette des budgets principal et transport augmente très fortement, et l'épargne nette en fin de période est inférieure au niveau estimé des investissements récurrents.

2. Le contexte des finances publiques se caractérise par de très nombreuses incertitudes :

- A court terme, l'impact de la crise économique sur les recettes 2022, et notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- A moyen terme, l'ajustement des comportements et son impact sur certaines compétences, transport principalement, et le niveau exact de la reprise économique, alors que la fraction de TVA transférée pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est désormais la principale source de croissance des recettes fiscales de Laval Agglomération.
- À long terme, la trajectoire de redressement des finances publiques et les modalités selon lesquelles les collectivités y seront associées.

Comme tous les ans, le rapport d'orientations budgétaires est l'occasion de présenter :

- l'état des anticipations en matière de recettes de la Communauté d'Agglomération,
- les orientations envisagées en dépenses de fonctionnement,
- les ambitions en investissement, les modalités de financement et l'impact prévisionnel sur l'endettement.

Plus que jamais, le contexte actuel invite à conserver des capacités d'ajustement en fonction de l'évolution réellement constatée des recettes. Les programmes pluriannuels d'investissement et de fonctionnement devront nécessairement être réinterrogés annuellement en fonction de l'évolution de ce contexte, de la constatation effective des ressources perçues et des niveaux de réalisation des programmes. Si les trajectoires de ressources intégrées aux perspectives se confirment, de nouveaux arbitrages devront être pris pour maintenir l'effort d'investissement envisagé.

Contexte : malgré la sortie progressive de la crise sanitaire et économique, les incertitudes demeurent importantes en recettes

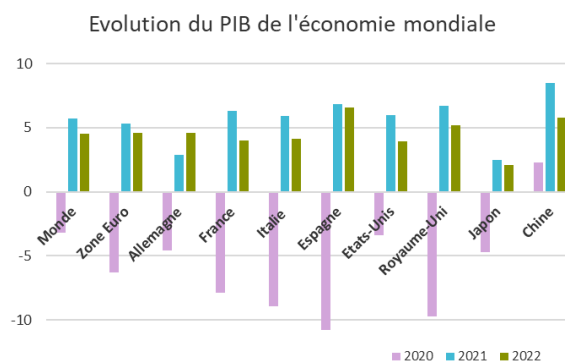
1. Perspectives économiques mondiales : une crise historique malgré une reprise économique plus rapide qu'anticipée

a) Les perspectives économiques mondiales rebondissent plus rapidement qu'escompté

Après une année 2020 frappée par la pandémie, les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2021 s'établissaient à 4,2% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 5,7% par l'OCDE. Cette amélioration a été portée par la dynamique vaccinale dans beaucoup d'économies avancées, mais également par les plans massifs de relance budgétaire. Pour 2022, la croissance anticipée du PIB mondial s'élève à 4,5 %. Malgré cela, fin 2022, le revenu mondial sera inférieur d'environ 3 000 milliards de dollars américains aux anticipations pré-crise, soit à peu près le volume du PIB français.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale :

- Elle est dépendante de l'efficacité des programmes de vaccination et des politiques de santé publique ;
- De l'ampleur des aides publiques ;
- De la dépendance nationale à certains secteurs comme le tourisme ou les services.



Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

Dans certains pays, la reprise est beaucoup plus rapide que dans d'autres. La Chine et les États-Unis ont retrouvé les niveaux de revenu par habitant pré-pandémiques rapidement. En Europe, ces niveaux devraient majoritairement être atteints en 2022. Au Mexique et en Afrique du Sud, ce processus pourrait prendre encore quelques années.

En France, la croissance du PIB 2021 est prévue à 6% (et 4% pour 2022) par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2022 ; des niveaux assez proches des prévisions des principaux instituts de conjoncture (cf. infra).

b) Le retour du risque inflationniste

Les taux de croissance de sortie de crise sanitaire sont spectaculaires. Le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde ainsi que la reprise de l'activité des entreprises provoquent une reprise sans équivalent hors périodes de fin de guerre et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

L'inflation est alimentée par le décalage entre l'offre et la demande (vagues de liquidités apportées par les banques centrales, multitude de plans de soutien et de plans de relance, consommation progressive de l'épargne pléthorique des ménages et de la trésorerie des entreprises). L'inflation concerne en particulier les matières premières agricoles, l'énergie, le coût du transport.

Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 5,3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis l'été 2008 et l'envolée du cours du pétrole. L'inflation dite « sous-jacente » (qui exclut l'énergie et l'alimentation) accélère aussi, sous la pression de la demande.

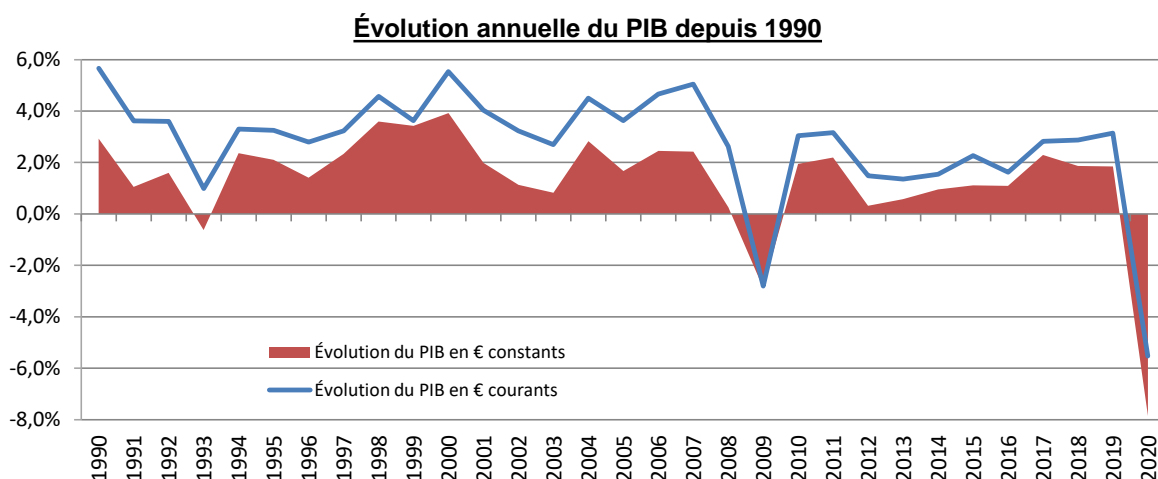
En zone Euro, avec le rebond de la demande mondiale, les prix à la consommation ont assez nettement accéléré ces derniers mois et cette dynamique se poursuit au second semestre 2021. L'inflation globale augmenterait à 2,2% en 2021 avant de baisser à 1,7% en 2022.

En France, l'inflation devrait être supérieure à 2% en 2022.

2. Situation des finances publiques en France : malgré la reprise, des comptes publics dégradés facteurs d'incertitudes pour les années à venir

a) Une récession moins importante que prévue...

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le PIB en volume s'est contracté de 7,9%, après une croissance de +2,3% en 2017, +1,9% en 2018 et +1,8% en 2019. Cette récession est cependant inférieure à celle qui avait été prévue par le gouvernement dans le cadre de la précédente loi de finances (-11%).



Source : Comptes de la nation, FCL Gérer la Cité

Pour 2022, les prévisions du gouvernement associées au projet de loi de finances d'une croissance du PIB de 6% en 2021 et 4% en 2022 sont assez proches des dernières prévisions des instituts de conjoncture économique. Si ces prévisions se confirment, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

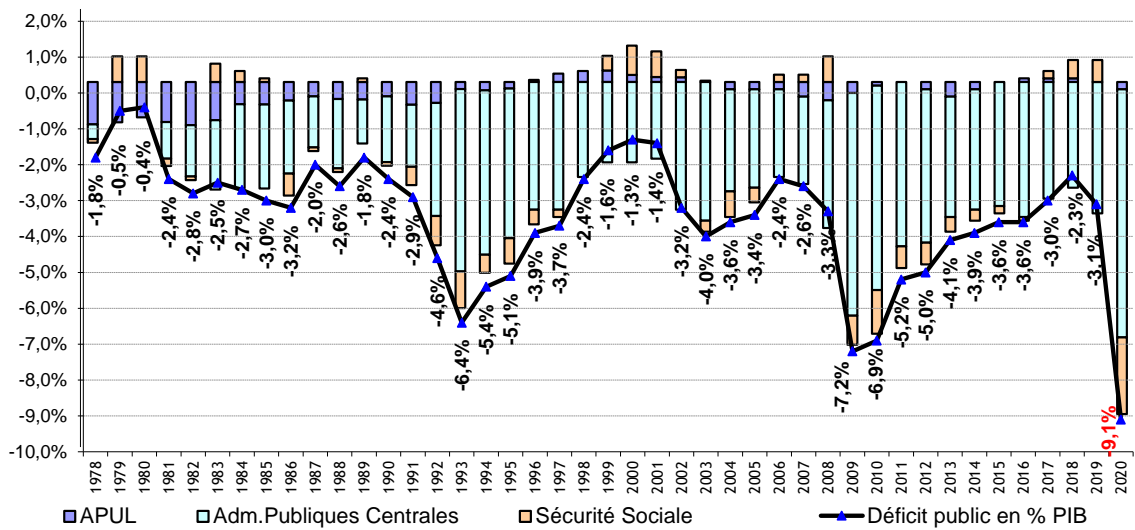
PIB en volume	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2021	2022	2021	2022
PLF 2022	+6,0%	+4,0%	97,7	101,6
Banque de France (Sept 2021)	+6,3%	+3,7%	97,9	101,6
OFCE (Sept 2021)	+6,3%	+4,0%	97,9	101,9
INSEE (Sept 2021)	+6,2%		97,9	
Com. Européenne (juillet 2021)	+6,0%	+4,2%	97,7	101,8
OCDE (mai 2021)	+5,8%	+4,0%	97,5	101,3

Source : FCL Gérer la Cité

b) ...Mais des comptes publics particulièrement dégradés

Anticipé à 11,3% du PIB dans la LFI 2021, le déficit est moins élevé que prévu. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros (+ 135 Md€ par rapport à 2019) soit 9,1% du PIB.

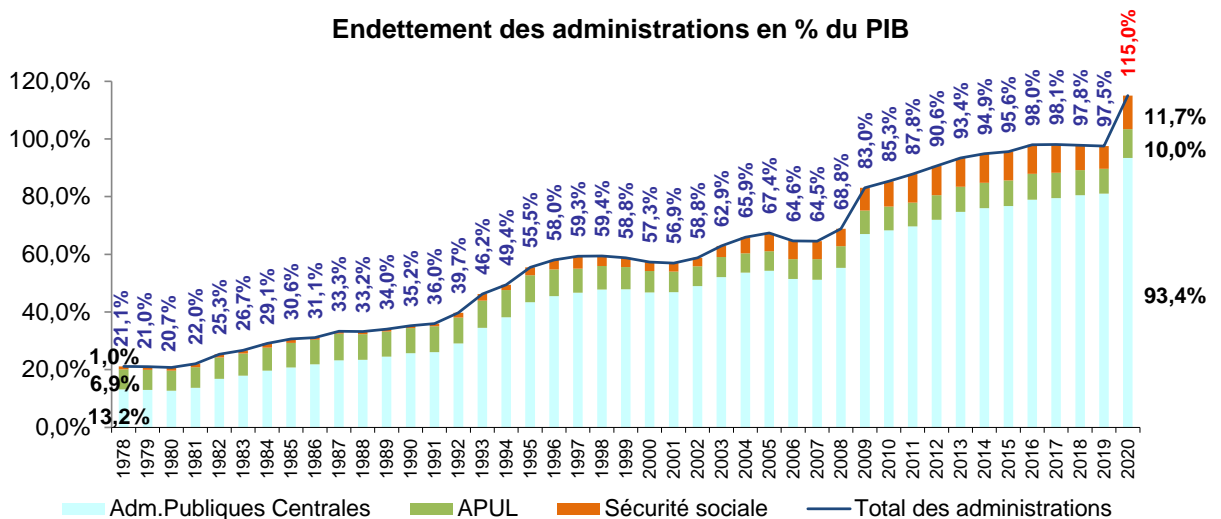
Déficit public au sens de Maastricht en % PIB



Source : Comptes de la nation, FCL Gérer la Cité

La dette publique aura augmenté de 275 milliards d'euros en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'Etat et de la Sécurité sociale font apparaître une forte augmentation de l'endettement. La dette des administrations publiques locales (APUL) progresse, mais dans des proportions moindres ; elle représente 10% du PIB, contre 93,4% pour l'Etat.

Endettement des administrations en % du PIB



Source : Comptes de la nation, FCL Gérer la Cité

c) Cette dégradation des comptes publics devrait être durable

Bien qu'en nette réduction au cours des deux prochains exercices, le déficit et l'endettement resteraient importants : le déficit public diminuerait à 8,4% du PIB en 2021 et 4,8% en 2022 en raison du rebond de l'économie et de la réduction progressive des

mesures exceptionnelles de soutien. Il resterait encore élevé avec 124,5 Md€ en 2022. L'endettement public resterait également très élevé.

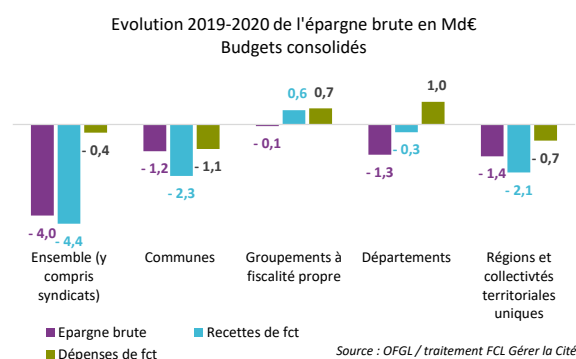
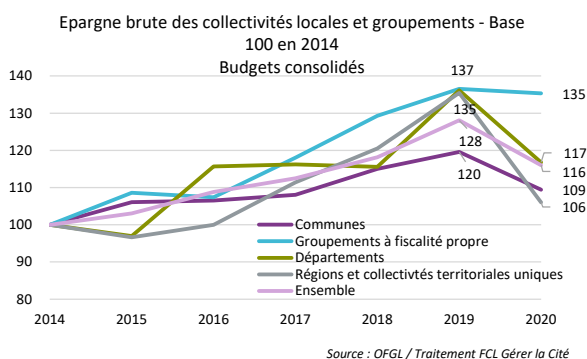
Le Haut Conseil des Finances Publiques, dans son avis du 22 septembre, relève que le PLF 2022 n'intègre pas à ce stade « l'impact de certaines mesures annoncées par le Gouvernement au cours de l'été (plan d'investissement, revenu d'engagement, notamment) qu'il prévoit de faire adopter en cours de débat parlementaire par voie d'amendement » Le déficit pourrait donc être revu à la hausse d'ici la fin du débat parlementaire.

Le gouvernement prévoit d'affecter chaque année au remboursement de la dette Covid 6% de la croissance des ressources par rapport à l'année 2020, ce qui selon ses prévisions permettrait une trajectoire de remboursement sur 20 ans.

d) La dégradation des ratios budgétaires des collectivités reste pour l'instant limitée

L'évolution de la situation des collectivités à fin 2020 est marquée par trois constatations :

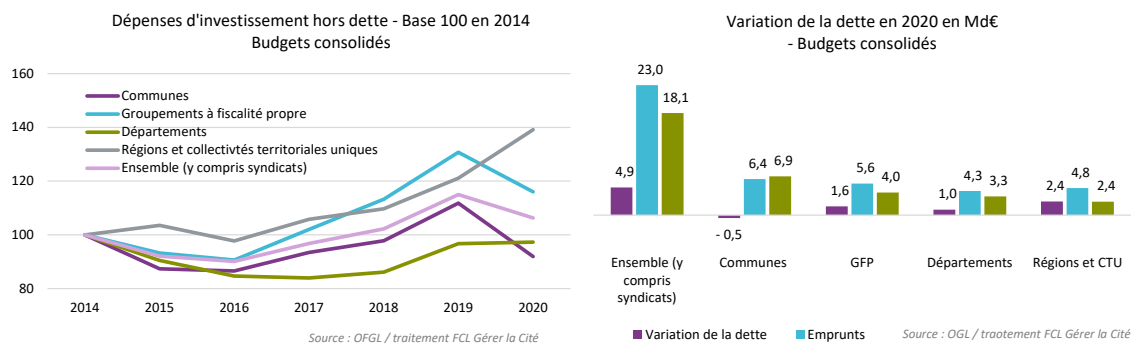
- La crise sanitaire a interrompu la dynamique d'épargne des collectivités. Leur capacité d'autofinancement est en nette baisse, essentiellement en raison de la baisse des recettes de fonctionnement, et ce malgré une très faible progression des dépenses.



- Cette baisse de l'épargne est différenciée selon les catégories de collectivités (à noter que pour les régions, un effet de périmètre participe à cette baisse, la recentralisation de la compétence apprentissage – hors cet effet, leur épargne ne diminue que de 0,7 M€). Les groupements sont (pour l'instant) la catégorie la moins touchée avec des recettes qui ont continué à progresser, mais de manière évidemment limitée du fait de l'impact sur la compétence transport notamment. Il convient de rappeler que pour les groupements, l'impact important de baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, du fait des mécanismes d'acomptes/encaissements, est attendu en 2022.

- L'investissement a également fortement diminué, mais la dette a progressé. Cette situation se traduit par une hausse de la trésorerie des collectivités.

Il n'est à ce stade pas possible de distinguer la part de cette baisse de l'investissement due à la crise sanitaire de celle, plus classique, liée au cycle électoral (année 2020 d'élections municipales, de plus décalées).



e) Des incertitudes très fortes à court et moyen terme

Des incertitudes très fortes demeurent sur les conséquences de la crise sanitaire :

- A court terme, l'impact sur les recettes 2022, et notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- A court/moyen terme, l'ajustement des comportements et son impact sur certaines compétences, transport principalement ;
- A long terme, la trajectoire de redressement des finances publiques et les modalités selon lesquelles les collectivités y seront associées. Un risque particulier concerne la Communauté d'Agglomération du fait du poids de la compensation de l'abattement de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, dans le cadre de la baisse des impôts de production intégrée au plan de relance. Cette compensation versée par l'Etat représente 3,7 M€ pour Laval Agglomération (3,65 M€ au titre de la cotisation foncière des entreprises et 65 K€ au titre de la taxe foncière). Cette compensation est prévue pérenne et dynamique en fonction de l'évolution des bases, mais avec le risque à terme de diminution du taux de compensation.

Le projet de loi de finances pour 2022 propose un début de réduction du déficit, qui devrait être poursuivi sur les années suivantes. Or, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 en vigueur présente une trajectoire obsolète qui n'a pas été revue. L'adoption d'une trajectoire de redressement des comptes publics sur la durée est ainsi repoussée après les prochaines élections présidentielles. Dès lors, plusieurs éléments d'incertitude subsistent pour les collectivités locales : quel sera le niveau d'engagement de l'État en matière de concours financiers ? un mécanisme de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics sera-t-il activé ? sous quelle forme ?

BUDGET PRINCIPAL

1. Perspectives en matière de recettes : l'impact de la crise sanitaire reste difficile à anticiper de manière fiable

f) La taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacée par une fraction de TVA qui devrait être dynamique

• Une recette dynamique

Depuis 2021, la Communauté ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Côté contribuables, deux situations coexistent : une majorité d'entre eux ne paient plus du tout de taxe d'habitation, et les contribuables à plus haut revenu qui ne bénéficient pas encore de la suppression enregistrent une exonération de 30% en 2021, première étape vers une disparition à horizon 2023.

La Communauté ne perçoit plus qu'un montant résiduel de 0,4 M€ environ (contre 16,8 M€ environ avant la réforme), correspondant principalement aux résidences secondaires. Le taux de THRS de 11,50% s'appliquera pour 2022 sans que la Communauté puisse le modifier. Elle aura la possibilité de le faire évoluer à compter de 2023.

Le produit de taxe d'habitation a été remplacé par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), perçue à hauteur de 16,2 M€ en 2021. Ce produit présentera trois caractéristiques pour la Communauté :

- Il devrait être dynamique, car indexé sur le produit net des dégrèvements encaissé par l'État au niveau national. Sur longue période, ce produit évolue de +3%/an environ (+2,8%/an entre 2010 et 2019, +3,2%/an entre 2014 et 2019).
- L'augmentation devrait être encore plus importante en début de période car l'année de référence est 2021. Or, une forte progression du PIB est attendue en 2022. Le niveau exact de cette évolution dépendra de la forme de la reprise sur la fin de l'année 2021 et sur 2022 : plus la reprise sera importante dès 2021, plus le produit de référence (2021) sera élevé, ce qui viendrait limiter la forte hausse attendue en 2022.
- Il sera décorrélé des évolutions locales et sensible à la conjoncture économique nationale.
- Son montant exact ne sera pas connu en début d'année. En effet, la loi de finances pour 2021 a modifié le mécanisme de reversement aux groupements en l'alignant sur le mode de perception « fil de l'eau » des régions : la Communauté percevra une fraction de la TVA de l'année même. En début d'année, le produit estimé sera calculé sur la base de la TVA prévisionnelle associée au projet de loi de finances, et une régularisation sera effectuée une fois la TVA de l'année connue.
- La prospective présentée retient une évolution de +5% en 2022 puis par prudence +2%/an.

• Une action nécessaire sur les attributions de compensation du fait de la fusion

Lors de la réforme de la suppression de la taxe professionnelle, l'ancien taux de taxe d'habitation du Département a été transféré au bloc communal :

- à la Communauté d'Agglomération de Laval qui appliquait le régime de la fiscalité professionnelle unique ;
- aux communes membres de la Communauté de communes du Pays de Loiron qui appliquait le régime de la fiscalité additionnelle.

Lors de la fusion en 2019, les produits perçus par les communes de l'ex-CCPL ont été transférés à la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION issue de la fusion, et compensés dans les attributions de compensation.

Or, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est opérée aux taux de 2017, soit avant ce transfert de taux. De ce fait, sur le territoire de l'ex-CCPL, ce sont les communes qui sont compensées de cette part de taux, alors que c'est Laval Agglomération qui enregistre la diminution de produit.

La correction de ce biais nécessite une révision des attributions de compensation selon la procédure dite de « révision libre » prévue à l'article 1609 nonies C du code général des impôts :

- Délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers,
- Délibération de chaque conseil municipal concerné.

Cette hypothèse est retenue dans la prospective, avec une diminution de l'attribution de compensation de l'ordre de 1 M€.

g) La fiscalité économique devrait enregistrer en 2022 les impacts de la crise économique

Deux recettes pourraient être touchées par un impact décalé de la crise économique :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)

Le projet de loi de finances pour 2022 n'apporte pas de modification importante à la cotisation foncière des entreprises. La loi de finances pour 2021, dans le cadre de l'allègement des impôts de production, a prévu un abattement de 50% des bases pour les établissements industriels. Cette réforme est compensée par l'Etat : en 2021, la Communauté perçoit donc une partie du produit sous forme de fiscalité (de l'ordre de 12,1 M€) et une partie sous forme de compensation des exonérations (3,9 M€ dont 3,7 M€ au titre de cet abattement de 50% pour les établissements industriels).

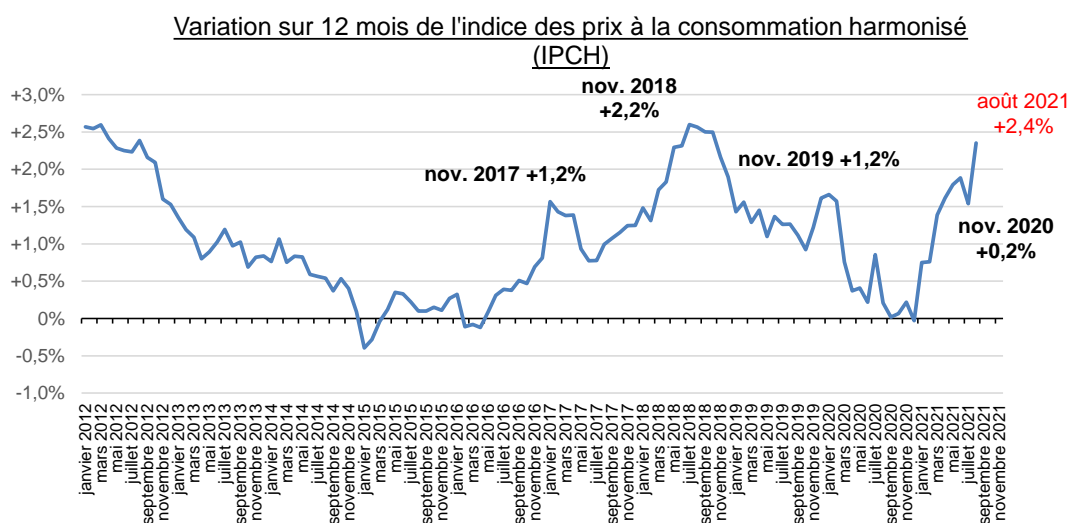
Une partie des contribuables sont soumis au régime de la « cotisation minimum » : ce sont les contribuables pour lesquels la valeur locative des locaux est très faible. Cette cotisation minimum dépend du chiffre d'affaires, pris en compte avec un décalage de deux ans. Les baisses de chiffre d'affaires de l'année 2020 pourront donc avoir un impact sur le produit perçu en 2022.

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

En 2021, la CVAE perçue par la Communauté d'Agglomération a progressé de près de 9%, contre une baisse de l'ordre de 1% constatée au niveau national et une contraction du PIB de l'ordre de 7,9% en volume et 6,2% en valeur (après prise en compte de l'inflation). Cette hausse est liée à l'implantation d'un nouvel établissement, mais elle signifie également que les entreprises n'ont probablement pas complètement utilisé en 2020 leur capacité de modulation de leurs acomptes, et ont ainsi payé un montant de CVAE surévalué. De ce fait, la CVAE payée en 2021 par les entreprises et perçue par Laval Agglomération en 2022 devrait être en baisse : une régularisation négative devrait s'ajouter à des acomptes moindres car calculés sur la base de l'année de référence 2020.

h) La reprise de l'inflation ne bénéficiera que marginalement aux recettes fiscales de la Communauté

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). En août 2020, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à +2,4%, ce qui augure d'une revalorisation des bases au-delà des 2%, sauf retournement de tendance au cours des trois prochains mois. Il faut remonter à 2019 et 2009 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%.



Source : FCL Gérer la Cité

Cependant, cette revalorisation aura un impact limité sur les recettes de la Communauté : depuis 2019, la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle (limitée) des loyers de ces locaux dans chaque département.

i) Des recettes fiscales qui progresseraient malgré la crise, sauf en 2022

Sur la période 2021-2026, les recettes fiscales du budget principal pourraient progresser de 2,7 M€ environ (soit +1,1%/an en moyenne). Cette progression serait à plus de 80% portée par la dynamique de TVA, indépendante du contexte local (+2,2 M€).

En revanche, les recettes fiscales diminueraient en 2022 et stagneraient en 2023, sous l'effet de l'impact de la crise économique sur la CVAE.

<i>en K€</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bases de TH	3 811	3 891	3 950	4 019	4 089	4 161
Evolution		2,10%	1,50%	1,75%	1,75%	1,75%
Taux de TH	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%
Produit de TH	438	447	454	462	470	478
Bases de FB	121 358	123 906	125 765	127 966	130 205	132 484
Evolution		2,10%	1,50%	1,75%	1,75%	1,75%
Taux de FB	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%
Produit de FB	438	447	454	462	470	478
Bases de FNB	4 952	5 056	5 132	5 222	5 313	5 406
Evolution		2,10%	1,50%	1,75%	1,75%	1,75%
Taux de FNB	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%
Produit de FNB	197	201	204	207	211	215
Fiscalité "ménages"	1 073	1 096	1 112	1 131	1 151	1 171
Bases de CFE	46 492	46 047	46 334	47 543	48 449	49 372
Evolution		-0,96%	0,62%	2,61%	1,90%	1,91%
Taux de CFE	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%
Produit de CFE	12 102	11 986	12 061	12 376	12 611	12 852
CVAE	12 706	11 706	11 406	11 636	11 870	12 110
Evolution		-7,87%	-2,56%	2,01%	2,01%	2,01%
IFER	717	727	736	746	755	765
		1,30%	1,30%	1,30%	1,30%	1,30%
TAFNB	194	197	200	203	206	209
		1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
TASCOM	1 671	1 690	1 710	1 710	1 710	1 710
		1,16%	1,18%	0,00%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires	0	0	0	0	0	0
TVA	16 216	17 026	17 367	17 714	18 068	18 430
		5,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
FNGIR	443	443	443	443	443	443
DCRTP	187	187	187	187	187	187
Compensation réforme TP	630	630	630	630	630	630
Fiscalité professionnelle et réforme TP/TH	44 236	43 962	44 110	45 014	45 851	46 705
Reversements conventionnels	85	86	88	89	90	92
Autres recettes fiscales (GEMAPI, taxe séjour, PBJ, autres)	781	794	807	820	834	848
Fiscalité hors péréquation	46 175	45 938	46 117	47 055	47 927	48 816
FPIC	1 366	1 354	1 369	1 369	1 392	1 424
Chapitre 73	47 354	47 105	47 298	48 237	49 132	50 053
		-0,5%	0,4%	2,0%	1,9%	1,9%

j) Concours financiers de l'État : le financement de l'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités continuera de peser sur les évolutions de recettes de la Communauté

L'enveloppe dite « plafonnée » des concours financiers de l'Etat aux collectivités augmente de 264 M€ dans le projet de loi de finances pour 2022 sous l'effet de :

- La baisse de 560 M€ des concours liée à la crise sanitaire, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques...) et la réduction des crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes de 410 M€ ;
- L'augmentation de 337 M€ des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (+59%) ;
- Des progressions liées aux mesures de baisse des impôts de production décidées en loi de finances 2021 (réduction de 50% de la CVAE et des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la TFB et à la CFE) ;
- L'augmentation de 352 M€ de la dotation de compensation aux communes et EPCI des pertes de recettes de CFE et TFB ;
- Création d'une dotation de 52 M€ à destination des départements dont le dispositif de compensation péréqué alimenté par les frais de gestion de l'État sur la TFB de l'année précédente allait subir une perte de ressources.
- Des mouvements de périmètre liés à la recentralisation du RSA dans certains départements
- L'augmentation du fonds « Calamités Publiques » de 66 M€.

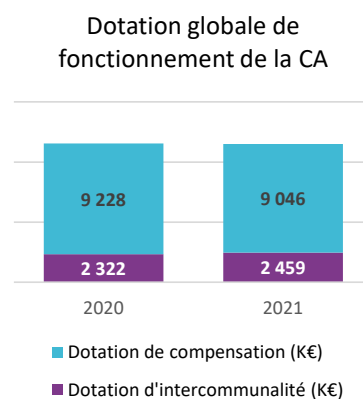
A l'intérieur du périmètre de cette enveloppe, plusieurs dotations vont continuer à augmenter, à titre d'exemples pour le bloc communal :

- 190 M€ supplémentaires sont alloués à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale des communes ;
- La population des communes augmente, générant des hausses de dotation forfaitaire;
- Les créations de communes nouvelles génèrent des besoins d'abondement des dotations pour financer les dispositifs spécifiques à ces fusions.

A ce stade, seules les régions seraient concernées par une baisse des « variables d'ajustement », à travers une diminution de leur dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et de leurs allocations compensatrices d'exonérations fiscales.

Cependant, comme chaque année, Laval Agglomération sera mise à contribution via une baisse de la dotation de compensation.

La dotation de compensation est la composante de la DGF la plus importante pour la Communauté d'Agglomération environ 80% de la DGF soit 9 M€ en 2021. Le niveau de son écrêtement en 2022 dépendra de plusieurs facteurs : besoins de financement définitifs et arbitrages du Comité des Finances Locales en début d'année sur la répartition de l'effort entre les communes et les groupements. La perte devrait être d'un ordre de grandeur comparable aux années précédentes (180 à 200 K€).



k) Scénario en matière de recettes intégré à la prospective budgétaire : synthèse

Compte tenu des hypothèses posées, les recettes diminueraient en 2022 avant de progresser légèrement, pour atteindre en fin de mandat 70,2 M€ environ :

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Fiscalité "ménages"	16 985	17 326	1 073	1 096	1 112	1 131	1 151	1 171	+1,8% /an
Cotisations foncière des entreprises	15 493	15 529	12 102	11 986	12 061	12 376	12 611	12 852	+1,2% /an
Cotisation sur la VA des entreprises	10 969	11 668	12 706	11 706	11 406	11 636	11 870	12 110	-1,0% /an
Imposition forf. entr. réseaux	669	713	717	727	736	746	755	765	+1,3% /an
TA FNB	192	186	194	197	200	203	206	209	+1,5% /an
Taxe surfaces commerciales	1 711	1 719	1 671	1 690	1 710	1 710	1 710	1 710	+0,5% /an
Rôles supplémentaires	39	129	0	0	0	0	0	0	
Fraction TVA	0	0	16 216	17 026	17 367	17 714	18 068	18 430	+2,6% /an
FNGIR	443	443	443	443	443	443	443	443	+0,0% /an
Reversements conventionnels	53	0	85	86	88	89	90	92	+1,5% /an
Autres recettes fiscales	846	605	781	794	807	820	834	848	+1,7% /an
FPIC	1 276	1 194	1 366	1 354	1 369	1 369	1 392	1 424	+0,8% /an
Total chapitre "impôts et taxes"	48 675	49 513	47 354	47 105	47 298	48 237	49 132	50 053	+1,1% /an
Dotation globale de fonctionnement	11 715	11 550	11 505	11 374	11 301	11 182	11 059	10 938	-1,0% /an
Compensations fiscales	1 056	1 226	3 960	3 958	4 019	4 092	4 171	4 253	+1,4% /an
DCRTP	203	187	187	187	187	187	187	187	+0,0% /an
FCTVA	68	47	75	75	75	75	75	75	+0,0% /an
Autres participations	880	1 308	1 138	1 138	1 138	1 138	1 138	1 138	+0,0% /an
Total chapitre "dotations et participations"	13 921	14 317	16 865	16 732	16 720	16 673	16 630	16 591	-0,3% /an
Produits des services	1 929	2 484	1 970	1 990	2 010	2 030	2 050	2 070	+1,0% /an
Autres produits de gestion courante	507	429	978	978	978	978	978	978	+0,0% /an
Atténuations de charges	526	480	450	450	450	450	450	450	+0,0% /an
Produits exceptionnels et financiers	711	68	700	50	50	50	50	50	-41,0% /an
Recettes réelles de fonctionnement	66 268	67 290	68 317	67 304	67 506	68 418	69 290	70 193	+0,5% /an

Cette projection est cependant marquée par de nombreuses incertitudes :

- Niveau de la baisse de la CVAE en 2022
- Croissance de la TVA au niveau national, pour laquelle l'hypothèse intégrée est prudente
- Évolution de la DGF et éventuelle mise à contribution des collectivités dans le cadre d'une trajectoire de redressement des finances publiques.

2. Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

Les évolutions de dépenses correspondent aux hypothèses retenues pour les prospectives travaillées en juin 2021. Elles sont extrêmement volontaristes. Les premiers recensements de demandes pour 2022 sont supérieurs à ces objectifs. Un travail d'arbitrage reste donc à mener.

a) Les charges à caractère général

La prospective budgétaire de Laval Agglomération tient compte :

- D'une extinction progressive des charges liées à la crise sanitaire
- Des actions nouvelles notamment les charges induites par le pôle culturel
- D'une évolution très contenue du socle existant : +1%/an, soit un niveau inférieur à l'inflation prévisionnelle sur la période. Cela signifie que Laval Agglomération parvient à diminuer légèrement le périmètre de ses charges à caractère général.

<i>en K€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Charges COVID			300	150	100	50	50	50	-30,1%/an
Actions nouvelles (dont pôle culturel)			100	200	300	400	404	408	+32,5%/an
Autre	5 347	6 012	6 160	6 222	6 284	6 347	6 410	6 474	+1,0%/an
Charges à caractère général	5 347	6 012	6 560	6 572	6 684	6 797	6 864	6 932	+1,1%/an

b) Les dépenses de personnel

Les projections tiennent compte :

- d'une enveloppe de 0,3 M€ en année pleine au titre principalement du RIFSEEP. Les délibérations sur le RIFSEEP n'ayant pas encore été prises, il s'agit à ce stade d'une enveloppe estimative ;
- ainsi que d'une progression de +1,7%/an des charges de personnel existantes. Comme en matière de charges à caractère général, il s'agit d'une évolution contrainte des dépenses.

<i>en K€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
RIFSEEP			150	302	307	311	316	321	+16,4%/an
Autre	18 294	18 824	19 483	19 928	20 226	20 530	20 838	21 150	+1,7%/an
Charges de personnel	18 294	18 824	19 633	20 230	20 533	20 841	21 154	21 471	+1,8%/an

c) Les autres charges de gestion courante

Les trois principaux postes représentent plus de la moitié du chapitre budgétaire :

- la participation au budget annexe transport : l'hypothèse intégrée est celle d'une absence de hausse du taux de versement mobilité
- la contribution au service départemental d'incendie et de secours : une hypothèse de croissance de +1,5% par an est intégrée, proche de l'inflation prévisionnelle
- la participation au centre de loisirs aquatiques Aquabulle, qui évolue par hypothèse de +3%/an.

<i>en K€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Frais Elus	433	437	444	448	453	458	462	467	+1,0%/an
SDIS	3 356	3 415	3 454	3 506	3 558	3 612	3 666	3 721	+1,5%/an
Agence de Dév. Economique LAVAL ECONOMIE	1 087	963	1 086	1 097	1 108	1 119	1 130	1 141	+1,0%/an
FIPEE	25	10	0	30	30	30	30	30	
Laval Mayenne Technopole	495	490	488	490	490	490	490	490	+0,1%/an
Autres emploi et développement éco	205	505	577	520	532	544	557	570	-0,3%/an
ENS SUP IUT-CUML-ESIEA-ESTACA & INNOVATION	870	854	1 131	900	889	906	924	943	-3,6%/an
Aquabulle	1 623	1 631	1 661	1 711	1 762	1 815	1 870	1 926	+3,0%/an
Stade Lavallois	327	300	300	300	300	300	300	300	+0,0%/an
Subvention Tourisme (Office Tourisme + Halte fluv. +campings)	750	811	867	800	800	800	800	800	-1,6%/an
Fonds promotion Spectacle vivant	144	141	180	180	180	180	180	180	+0,0%/an
Espace Mayenne	0	200	200	450	450	450	450	450	+17,6%/an
Autres Sport et Culture	544	518	592	550	550	550	550	550	-1,4%/an
Subvention BA Transport	3 870	4 830	4 900	5 100	5 900	6 100	6 300	6 400	+5,5%/an
Subvention BA Bâtiments	740	917	820	820	820	820	820	820	+0,0%/an
Subvention BA Terrains	0	27	150	150	150	150	150	150	+0,0%/an
Subvention BA Cité Réalité Virtuelle	890	447	795	450	450	450	450	450	-10,8%/an
Subvention parc PGO	0	0	0	0	0	100	100	100	
Subvention AERODROME	129	164	164	164	164	164	164	164	+0,0%/an
Fonds de concours Fonctionnement	638	4	185	185	185	185	185	185	+0,0%/an
Reversement GEMAPI	0	307	390	394	398	402	406	410	+1,0%/an
Transfert Eaux pluviales urbanines - Subdélégation aux communes			540	540	540	540	540	540	+0,0%/an
Fonctionnement induit : 65	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde autres charges de gestion courante	1 082	352	477	482	487	492	497	501	+1,0%/an
Charges de gestion courante	17 207	17 322	19 400	19 266	20 195	20 656	21 020	21 287	+1,9%/an

d) Les relations financières avec les communes

L'attribution de compensation est ramenée à 11 M€ en 2021, en supposant une baisse de 1 M€ environ au titre de la correction du mécanisme de compensation de la suppression de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation sur le périmètre de l'ex CCPL. La dotation de solidarité communautaire est maintenue à 0,5 M€.

e) Les dépenses de fonctionnement hors frais financiers : synthèse

Face à un contexte incertain en ressources et avec des ambitions affichées en investissement, le choix de Laval Agglomération est de fortement limiter l'évolution des charges de fonctionnement, avec une croissance limitée à +1%/an en moyenne, soit un niveau inférieur à l'inflation attendue, et malgré l'intégration de dépenses supplémentaire (régime indemnitaire RIFSEEP, pôle culturel) :

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Charges à caractère général	5 347	6 012	6 560	6 572	6 684	6 797	6 864	6 932	+1,1% /an
Charges de personnel	18 294	18 824	19 633	20 230	20 533	20 841	21 154	21 471	+1,8% /an
Charges de gestion courante	17 207	17 322	19 400	19 266	20 195	20 656	21 020	21 287	+1,9% /an
Attribution de compensation versée	12 882	12 506	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	+0,0% /an
Dotation Solid. Ctaire versée	0	500	500	500	500	500	500	500	+0,0% /an
Prélèvement fiscal CRFP	20	0	0	0	0	0	0	0	
Contribution FPIC	112	87	121	226	160	133	122	123	+0,2% /an
Solde atténuations de produits	68	-88	70	70	70	70	70	70	+0,0% /an
Atténuations de produits	13 082	13 006	11 691	11 796	11 730	11 703	11 692	11 693	+0,0% /an
COVID19 - Fonds soutien relance			1 000	0	0	0	0	0	-100,0% /an
Autres charges exceptionnelles	69	2 545	50	500	50	50	50	50	+0,0% /an
Provisions			43						
Charges exceptionnelles et provisions	69	2 588	1 050	500	50	50	50	50	-45,6% /an
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	54 000	57 752	58 334	58 363	59 191	60 047	60 780	61 433	+1,0% /an

3. Ambitions en matière d'investissement et modalités de financement

a) La charge d'investissement intégrée à la prospective : 57,5 M€ sur 2022-2026

Le scénario de référence intègre une charge nette d'investissement de 67,2 M€ sur la période 2021-2026, et 57,5 M€ sur la période 2022-2026 (11,5 M€/an).

La charge nette d'investissement s'entend des dépenses d'investissement hors dette, minorées des recettes d'investissement hors dette perçues (subventions et FCTVA notamment).

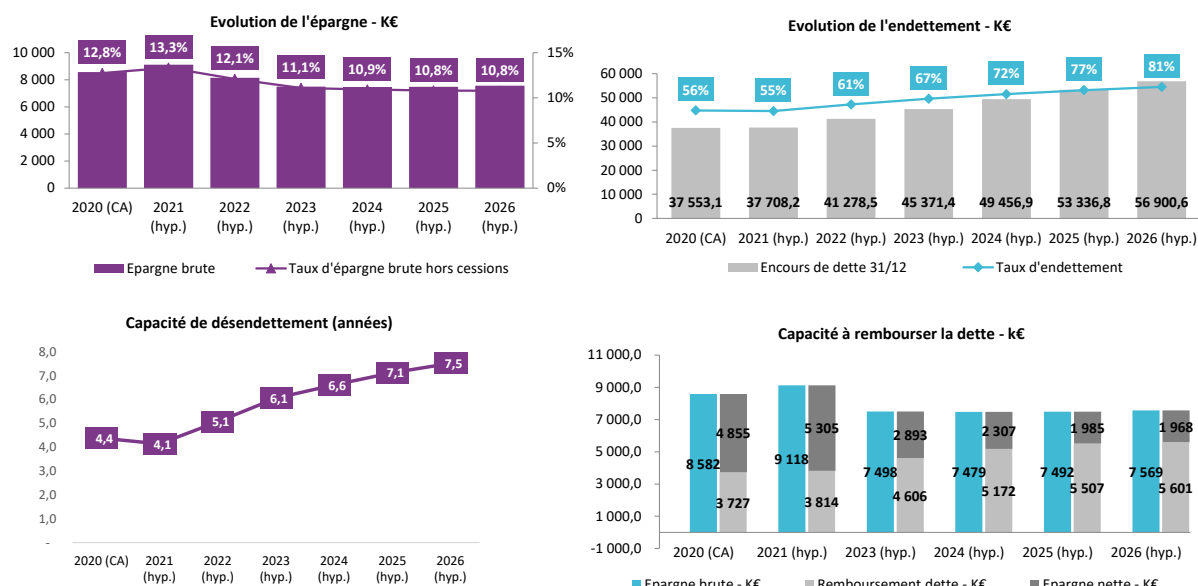
b) Un effort d'investissement qui se traduit par une hausse de plus de 19 M€ de l'encours de dette

Compte tenu de l'importance du volume d'investissement envisagé, le financement serait opéré à hauteur d'un peu moins de 30% par l'épargne nette dégagée sur la période, et 72% environ par l'emprunt :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026	Financement t 2021-2026
Charge nette d'investissement	9 001	16 140	9 700	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500	67 200	100%
Epargne nette	7 676	4 855	5 305	4 057	2 893	2 307	1 985	1 968	18 514	28%
Emprunt	2 000	3 003	4 395	7 443	8 607	9 193	9 515	9 532	48 686	72%
Variation du fonds de roulement	674	-8 282	0	0	0	0	0	0	0	0%
Fonds de roulement au 01/01	9 974	10 864	2 582	2 387	2 387	2 387	2 387	2 387		
Fonds de roulement au 31/12	10 649	2 582	2 387	2 387	2 387	2 387	2 387	2 387		
Variation de dette	-1 557	-725	155	3 570	4 093	4 086	3 880	3 564	19 348	
Remboursement de capital	3 557	3 727	3 814	4 091	4 606	5 172	5 507	5 601	28 790	
Emprunt	2 000	3 003	3 969	7 661	8 699	9 258	9 387	9 165	48 137	
Encours de dette en fin d'exercice	38 277	37 553	37 708	41 278	45 371	49 457	53 337	56 901	56 901	
Taux épargne brute	16,95%	12,75%	13,35%	12,11%	11,11%	10,93%	10,81%	10,78%		
Taux endettement	58%	56%	55%	61%	67%	72%	77%	81%		
Epargne nette	7 676	4 855	5 305	4 057	2 893	2 307	1 985	1 968		
Capacité de désendettement	3,4	4,4	4,1	5,1	6,1	6,6	7,1	7,5		

L'encours de dette atteindrait près de 57 M€ en fin de période, contre 37,5 M€ à fin 2020.

c) Ce scénario nécessitera de trouver des marges de manœuvre complémentaires en fin de période



Ce scénario se traduit par une forte hausse de l'encours de dette et donc du capital à rembourser chaque année.

En fin de période, l'épargne nette disponible après remboursement du capital n'est plus que de 2 M€, à comparer aux investissements récurrents estimés entre 3 et 4 M€ par an.

Le maintien de cette ambition en investissement nécessitera donc de dégager plus d'épargne/autofinancement, et donc de mobiliser des leviers en fonctionnement :

- Ces leviers ne peuvent pas être chiffrés de manière définitive à ce stade, du fait des incertitudes en recettes. Les engagements en matière de projets doivent donc être échelonnés dans le temps au fur et à mesure de la levée de ces incertitudes.
- Un travail est en cours au niveau des services de la Communauté pour identifier les cofinancements complémentaires mobilisables et ainsi faire diminuer la charge nette pour la Communauté d'Agglomération ;
- Le levier du taux de versement mobilité (qui permet de limiter la contribution du budget principal au budget annexe transport) a été étudié mais n'est pas arbitré.
- Enfin, la révision du pacte financier et fiscal sera l'occasion de s'interroger sur les modalités de financement de l'investissement et le partage des ressources entre Laval Agglomération et les communes.

BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe transport

a) Les hypothèses en dépenses de fonctionnement hors frais financiers

La prospective retient une évolution des dépenses de fonctionnement de 2% par an en moyenne, sous l'effet de deux facteurs principalement :

- Le versement de la rémunération du délégataire, principale dépense de fonctionnement du budget, est projetée à +1,5% par an à compter de 2022. La mise en place du versement sur le territoire de l'ex-CCPL à partir de 2023 est prise en compte.
- A partir de 2023, l'extension du réseau générerait un coût d'exploitation chiffré à 450 K€/an.

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Remboursement frais généraux BP	12	835	835	835	835	835	835	835	+0,0%/an
DSP	12 927	13 428	13 629	13 834	14 041	14 252	14 465	14 682	+1,5%/an
Régularisations contribution fin DSP et mesures nouvelles ponctuelles				480					
Extension transport première couronne + Loiron			0	0	450	450	450	450	
Solde charges à caractère général	149	161	162	164	165	167	169	170	+1,0%/an
Charges à caractère général	13 089	14 424	14 627	15 313	15 492	15 704	15 920	16 138	+2,0%/an
Charges de personnel	134	135	137	139	141	143	145	148	+1,5%/an
Solde autres charges de gestion courante	0	6	7	7	7	7	7	7	+1,0%/an
Charges de gestion courante	0	6	7	7	7	7	7	7	+1,0%/an
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	13 223	14 566	14 770	15 458	15 640	15 854	16 072	16 293	+2,0%/an

b) Les hypothèses en recettes de fonctionnement (hors participation du budget principal)

Hors participation du budget principal, la prospective retient une hypothèse de croissance de 1,4%/an des recettes réelles de fonctionnement :

- Une stabilité du taux de Versement mobilité, et une évolution de ses bases de 1,5% en moyenne ;
- Une progression de 1,8% en moyenne des produits des services, qui correspond aux recettes tarifaires perçues auprès des usagers. Après une baisse de l'ordre de 9% en 2020 liée au contexte de crise sanitaire, ces recettes devraient atteindre en 2021 un volume proche de celui de 2019. La prospective retient pour 2022 et 2023 une augmentation de 3% par an, avant un retour à une dynamique plus modérée en fin de période (+1% par an).
- Une augmentation de 1% par an des subventions d'exploitation versées par des tiers.

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Bases Versement mobilité (M€)	1 084	1 048	1 058	1 069	1 106	1 117	1 128	1 139	+1,5%/an
Taux Versement mobilité	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	+0,0%/an
Produit Versement mobilité	6 501	6 285	6 348	6 411	6 636	6 702	6 769	6 837	+1,5%/an
Total chapitre "impôts et taxes"	6 501	6 285	6 348	6 411	6 636	6 702	6 769	6 837	+1,5%/an
Tarifications service transport	1 972	1 794	1 950	2 000	2 070	2 091	2 112	2 134	+1,8%/an
Total chapitre "produits des services"	1 972	1 794	1 950	2 000	2 070	2 091	2 112	2 134	+1,8%/an
Subventions hors participation BP	2 114	2 868	2 897	2 926	2 955	2 985	3 014	3 045	+1,0%/an
Produits exceptionnels	1	2	2	2	2	2	2	2	+1,0%/an
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du BP	10 588	10 948	11 196	11 339	11 662	11 779	11 897	12 017	+1,4%/an

c) Les investissements prévus

22 M€ d'investissements sont prévus sur la période 2021-2026, dont plus de la moitié pour l'acquisition de nouveaux bus utilisant des technologies alternatives au diesel :

<i>en K€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 21-26
Acquisition bus			1 100	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	12 100
Station d'avitaillement			0	1 800	0	0	0	0	1 800
Autres opérations d'équipement	1 260	1 375	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	8 635
Total investissements prévus	1 260	1 375	2 100	5 000	3 200	3 200	3 200	3 200	22 535

d) Un besoin de participation du budget principal et un endettement en hausse

Ce scénario se traduit par :

- Une forte montée en charge de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal, qui atteindrait 6,4 M€ à horizon 2026. Cette montée en charge devrait notamment permettre de financer l'extension du réseau en 2023. La Communauté devra donc dégager des marges de manœuvre suffisantes et de long terme sur son budget principal pour financer cette hausse.
- En fin de période, la dette du budget annexe transport s'approcherait des 19 M€, contre 10 M€ à fin 2020. Cet endettement supplémentaire viendrait s'ajouter à celui du budget principal.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026	Financement 2021-2026
Epargne brute avant participation du budget principal	-2 814	-3 782	-3 741	-4 268	-4 173	-4 301	-4 446	-4 605		
Solde des dotations aux amortissements	1 060	1 046	1 068	1 066	1 187	1 304	1 424	1 529		
Besoin minimum de participation du budget principal	3 874	4 829	4 809	5 334	5 360	5 605	5 870	6 134		
Participation intégrée à la prospective	3 870	4 830	4 900	5 100	5 900	6 100	6 300	6 400		
Epargne brute après participation du budget principal	1 056	1 048	1 159	832	1 727	1 799	1 854	1 795		
Charge nette d'investissement	1 067	1 276	1 900	4 200	3 000	3 000	3 000	3 200	18 300	100%
Epargne nette	190	134	163	-513	184	114	80	31	58	0%
Emprunt	0	3 000	1 737	4 713	2 816	2 886	2 920	3 169	18 242	100%
Variation du fonds de roulement	-877	1 858	0	0	0	0	0	0	0	0%
Fonds de roulement au 01/01	-195	-1 072	786	786	786	786	786	786		
Fonds de roulement au 31/12	-1 072	786	786	786	786	786	786	786		
Variation de dette	-866	2 086	741	3 368	1 273	1 201	1 146	1 405		
Remboursement de capital	866	914	996	1 345	1 543	1 685	1 774	1 764		
Emprunt	0	3 000	1 737	4 713	2 816	2 886	2 920	3 169		
Encours de dette en fin d'exercice	7 697	9 784	10 525	13 893	15 166	16 367	17 513	18 918		

2. Budget annexe déchets

Les données ci-dessous sont tirées de l'étude d'optimisation du service de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le coût à financer par la TEOM et la redevance spéciale reste une hypothèse à ce stade dans la mesure où le schéma directeur n'a pas encore été adopté.

La convergence des taux à horizon 2023 a été actée, elle est intégrée ci-dessous avec une hypothèse de taux unique de 8,10%.

en K€	2021	2022	2023	2024	2025
Coût aidé	9 316	9 578	9 659	10 041	10 296
Redevance spéciale	420	420	420	420	420
TEOM	9 169	9 362	9 563	9 802	10 047
Taux de couverture	103%	102%	104%	102%	102%

3. Budget annexe eau (budgets régie et DSP consolidés)

a) L'évolution des recettes et dépenses est marquée par la fin du contrat de DSP

Hors produits exceptionnels (reprise des excédents des communes au moment du transfert de la compétence), l'épargne dégagée est quasiment stable sur la période :

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Ventes eau	6 349	6 937	7 990	8 182	8 374	8 566	9 699	+6,9% /an
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds départemental (70128)	1 219	1 106	1 106	1 106	1 106	1 106	1 106	+0,0% /an
Agence de l'eau (701241)	1 106	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	+0,0% /an
Vente en gros		167	105	105	105	105	105	-8,9% /an
Solde produits des services	95	95	95	95	95	95	95	+0,0% /an
Produits des services	8 768	9 605	10 596	10 788	10 980	11 172	12 305	+5,1% /an
Autres produits de gestion courante	46	46	47	47	48	48	49	+1,0% /an
Atténuations de charges	20	20	20	21	21	21	21	+1,0% /an
Produits exceptionnels et financiers	2 016	0	0	0	0	0	0	
Recettes réelles de fonctionnement	10 850	9 671	10 663	10 856	11 048	11 241	12 375	+5,1% /an
Remboursements frais généraux BP	389	200	200	200	200	200	200	+0,0% /an
Prestations de service fin DSP (6228)	576	582	1 583	1 598	1 614	1 631	2 682	+35,7% /an
Fonds départemental (6378)	1 106	1 106	1 106	1 106	1 106	1 106	1 106	+0,0% /an
Solde charges à caractère général	1 538	1 860	1 879	1 897	1 916	1 936	1 955	+1,0% /an
Charges à caractère général	3 609	3 748	4 767	4 802	4 837	4 872	5 943	+9,7% /an
Charges de personnel	1 257	1 347	1 374	1 401	1 429	1 458	1 487	+2,0% /an
Charges de gestion courante	16	70	70	60	60	60	60	-3,0% /an
Atténuations de produits	480	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	+0,0% /an
Charges exceptionnelles et provisions	224	100	100	100	100	100	100	+0,0% /an
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	5 586	6 565	7 611	7 663	7 726	7 790	8 890	+6,3% /an
Frais financiers	34	43	99	216	425	611	613	+69,7% /an
Dépenses réelles de fonctionnement	5 620	6 609	7 710	7 880	8 151	8 401	9 503	+7,5% /an
Epargne brute	5 230	3 063	2 953	2 976	2 897	2 840	2 872	
Epargne brute hors produits exceptionnels	3 215	3 063	2 953	2 976	2 897	2 840	2 872	

b) L'usine des eaux de Changé et les renouvellements de réseaux représentent 80% de la charge d'investissement

Ce scénario est volontariste en investissement : outre l'usine des eaux de Changé, le taux de renouvellement des réseaux serait doublé.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026	Répartition 21-26
Réseaux		3 840	4 387	4 840	4 646	4 513	4 513	26 738	36%
Bâtiments		2 880	970	710	1 005	625	450	6 640	9%
Travaux		200	230	230	530	434	130	1 754	2%
Véhicules		90	230	20	210	230	20	800	1%
Usine des eaux Changé		450	8 420	13 350	10 500	1 760	0	34 480	47%
Autres opérations d'équipement	2 945	0	0	0	0	0	0	2 945	4%
Dépenses d'équipement	2 945	7 460	14 237	19 150	16 891	7 562	5 113	73 357	100%
Réseaux		1 152	701	747	465	451	451	3 967	23%
Bâtiments		480	147	150	120	0	120	1 017	6%
Travaux		15	0	0	90	81	0	186	1%
Véhicules		0	0	0	0	0	0	0	0%
Usine des eaux Changé		0	2 750	2 750	2 750	2 750	1 000	12 000	68%
Autres opérations d'équipement	354	0	0	0	0	0	0	354	2%
Subventions	354	1 647	3 598	3 647	3 425	3 282	1 571	17 524	100%
Réseaux	0	2 688	3 685	4 093	4 181	4 061	4 061	22 771	41%
Bâtiments	0	2 400	823	560	885	625	330	5 623	10%
Travaux	0	185	230	230	440	353	130	1 568	3%
Véhicules	0	90	230	20	210	230	20	800	1%
Usine des eaux Changé	0	450	5 670	10 600	7 750	-990	-1 000	22 480	40%
Autres opérations d'équipement	2 591	0	0	0	0	0	0	2 591	5%
Charge à financer	2 591	5 813	10 638	15 503	13 466	4 280	3 541	55 833	100%

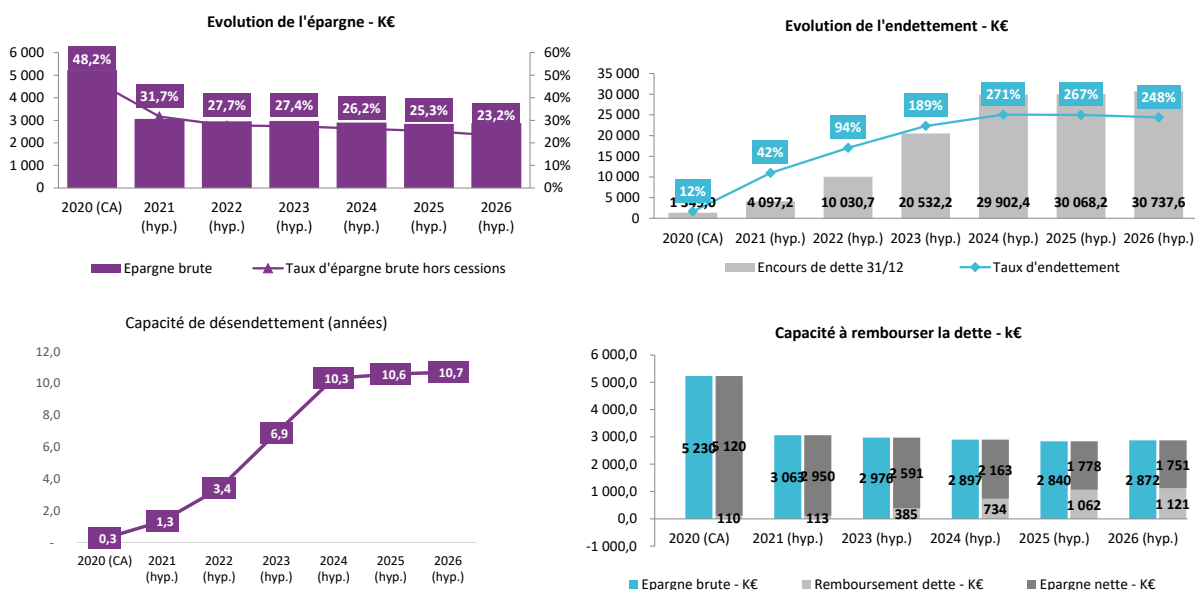
c) Résultats

L'épargne nette reste positive sur toute la période mais l'encours de dette atteint près de 31 M€ à fin 2026.

Cela signifie que le niveau d'investissement ne pourrait être maintenu à un niveau aussi élevé ensuite ou que des ressources complémentaires devraient être trouvées. Cela renvoie à plusieurs incertitudes sur le budget eau :

- Les résultats de l'appel d'offre en cours pour l'usine des eaux
- L'impact de la mise en place des tarifs sociaux
- L'évolution des tarifs qui reste à valider pour permettre un niveau d'investissement aussi élevé.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026	Répartition 21-26
Charge nette d'investissement	2 591	5 813	10 638	15 503	13 466	4 280	3 541	53 242	100%
Epargne nette	5 120	2 950	2 762	2 591	2 163	1 778	1 751	13 995	26%
Emprunt	0	2 861	6 124	10 886	10 104	1 228	1 791	32 994	62%
Variation du fonds de roulement	2 543	-2	-1 752	-2 026	-1 199	-1 274	0	-6 253	12%
Fonds de roulement au 01/01	5 348	7 891	7 889	6 137	4 111	2 912	1 638		
Fonds de roulement au 31/12	7 891	7 889	6 137	4 111	2 912	1 638	1 638		
Variation de dette	-110	2 748	5 934	10 501	9 370	166	669	29 389	
Remboursement de capital	110	113	190	385	734	1 062	1 121	3 606	
Emprunt	0	2 861	6 124	10 886	10 104	1 228	1 791	32 994	
Encours de dette en fin d'exercice	1 349	4 097	10 031	20 532	29 902	30 068	30 738	30 738	



4. Budget annexe assainissement

a) L'évolution des recettes et dépenses est marquée par la fin du contrat de DSP

Les produits de fonctionnement progresseraient de 2%/an environ, principalement portés par la redevance assainissement avec une progression de plus de 10% en 2022 liée au passage de contrats de DSP en régie :

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Redevance modernisation réseaux (agence de l'eau) 706121	501	660	660	660	660	660	660	+0,0%/an
Régul PFAC		200	200	0	0	0	0	-100,0%/an
Recettes sup. (PFAC, contrôles ANC/AC)		0	50	200	200	200	200	
Redevance assainissement	5 964	6 193	6 858	6 971	7 029	7 224	7 283	+3,3%/an
Solde produits des services	482	505	506	505	505	505	505	+0,0%/an
Produits des services	6 947	7 558	8 274	8 336	8 394	8 589	8 648	+2,7%/an
Subventions	-23	90	90	30	0	0	0	-100,0%/an
Autres produits de gestion courante	-1	0	0	0	0	0	0	
Atténuations de charges	29	30	30	30	30	31	31	+1,0%/an
Produits exceptionnels et financiers	1 722	190	190	190	0	0	0	-100,0%/an
Recettes réelles de fonctionnement	8 674	7 868	8 583	8 586	8 425	8 620	8 679	+2,0%/an

Les dépenses progresseraient de près de 4%/an en moyenne :

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. Moy. Ann. 21-26
Remboursements frais généraux BP	336	200	200	200	200	200	200	+0,0%/an
Prestations de services fin DSP	368	372	1 012	1 092	1 102	1 289	1 302	+28,5%/an
Traitement des boues Covid	150	150	50	0	0	0	0	-100,0%/an
Passage en régie technique (11 communes)		0	0	0	0	0	0	
Solde charges à caractère général	1 541	1 950	1 970	1 989	2 009	2 029	2 049	+1,0%/an
Charges à caractère général	2 395	2 672	3 232	3 281	3 312	3 519	3 552	+5,9%/an
Charges de personnel	1 464	1 634	1 667	1 700	1 734	1 769	1 804	+2,0%/an
Charges de gestion courante	6	70	70	60	61	61	62	-2,5%/an
Atténuations de produits	320	660	660	660	660	660	660	+0,0%/an
Charges exceptionnelles et provisions	358	84	84	84	84	84	84	-0,0%/an
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	4 543	5 120	5 713	5 785	5 851	6 093	6 162	+3,8%/an

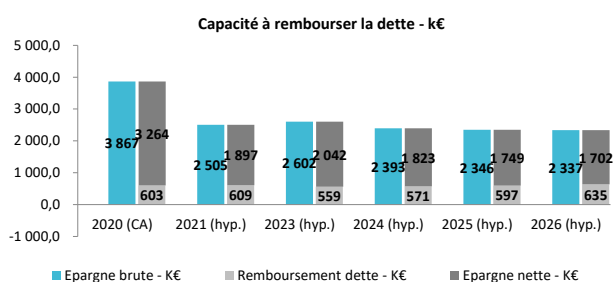
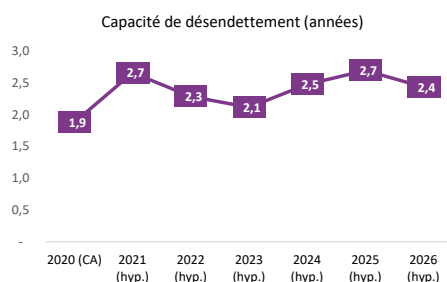
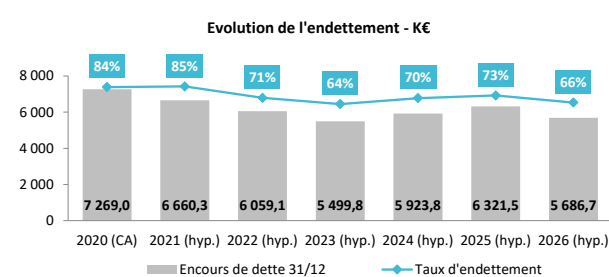
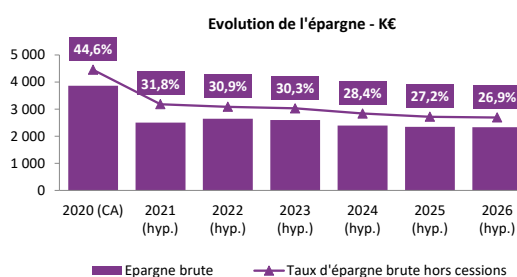
b) Les investissements sur les réseaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021- 2026	Répartition 21-26
Réseaux		1 649	1 902	1 996	2 260	2 744	2 507	13 058	57%
Bâtiments		45	1 272	1 611	2 099	1 336	426	6 788	30%
Véhicules		270	60	40	690	230	90	1 380	6%
Autres opérations d'équipement	1 693	0	0	0	0	0	0	1 693	7%
Dépenses d'équipement	1 693	1 964	3 234	3 647	5 049	4 310	3 023	22 919	100%
Réseaux		574	658	695	782	936	865	4 510	78%
Bâtiments		0	137	182	205	14	8	545	9%
Véhicules		0	0	0	0	0	0	0	0%
Autres opérations d'équipement	763	0	0	0	0	0	0	763	13%
Subventions	763	574	795	877	987	950	873	5 819	100%
Réseaux	0	1 075	1 244	1 301	1 478	1 808	1 642	8 548	50%
Travaux	0	45	1 135	1 429	1 893	1 322	418	6 243	37%
Véhicules	0	270	60	40	690	230	90	1 380	8%
Usine des eaux Changé	929	0	0	0	0	0	0	929	5%
Charge à financer	929	1 390	2 439	2 770	4 061	3 360	2 150	17 100	100%

c) Les investissements sur les réseaux

La hausse de la redevance permettrait de limiter l'évolution de l'encours de dette, qui atteindrait 5,7 M€ en fin de mandat :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021- 2026	Répartition 21-26
Charge nette d'investissement	1 483	1 390	2 439	2 770	4 061	3 360	2 150	16 170	100%
Epargne nette	3 264	1 897	2 049	2 042	1 823	1 749	1 702	11 262	70%
Emprunt	0	0	0	0	995	994	0	1 989	12%
Variation du fonds de roulement	1 781	507	-390	-728	-1 244	-616	-448	-2 919	18%
<i>Fonds de roulement au 01/01</i>	<i>4 109</i>	<i>5 890</i>	<i>6 397</i>	<i>6 007</i>	<i>5 279</i>	<i>4 035</i>	<i>3 419</i>		
<i>Fonds de roulement au 31/12</i>	<i>5 890</i>	<i>6 397</i>	<i>6 007</i>	<i>5 279</i>	<i>4 035</i>	<i>3 419</i>	<i>2 971</i>		
Variation de dette	-603	-609	-601	-559	424	398	-635	-1 582	
Remboursement de capital	603	609	601	559	571	597	635	3 572	
Emprunt	0	0	0	0	995	994	0	1 989	
Encours de dette en fin d'exercice	7 269	6 660	6 059	5 500	5 924	6 321	5 687	5 687	



5. Autres budgets annexes

Les autres budgets annexes représentent un poids limité. Certains d'entre eux vont disparaître dans le cadre d'une fusion des budgets des deux groupements préexistants à la fusion. Le niveau de couverture des charges des bâtiments par les loyers sera suivi avec attention.

Le budget Laval Virtual Center a vocation à disparaître également dans la mesure où il n'a plus d'autre rôle que le versement d'une subvention à l'association gestionnaire du salon Laval Virtual.

<i>en K€, comptes de gestion 2020</i>	Dépenses réelles		Recettes réelles	
	de fonctionnement	Poids	de fonctionnement	Poids
CA LAVAL AGGLOMERATION	58 708	61%	67 290	57%
TRANSPORT LA	14 731	15%	15 778	13%
DECHETS LA	9 897	10%	11 391	10%
EAU DSP LA	29	0%	693	1%
EAU REGIE LA	5 587	6%	10 154	9%
ASSAINISSEMENT DSP LA	79	0%	630	1%
ASSAINISSEMENT REGIE LA	4 397	5%	7 748	7%
ATELIERS RELAIS CCPL LA	296	0%	408	0%
BATIMENTS LA	569	1%	1 825	2%
LAVAL VIRTUAL CENTER LA	666	1%	743	1%
PDELM LA	369	0%	0	0%
PLATEFORME FERROVIAIRE LA	5	0%	0	0%
TERRAINS LA	1 288	1%	506	0%
ZONES D'ACTIVITES CCPL LA	40	0%	8	0%
Total (non retraité flux croisés)	96 660	100%	117 174	100%

Les ambitions en matière d'investissement

1. La revue de projet de juin 2021 : un reste à charge de 96 M€ environ pour la Communauté d'Agglomération

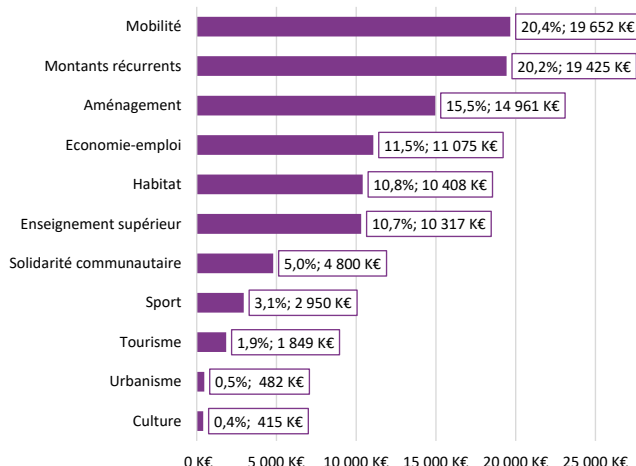
Le reste à charge présenté en juin 2021 représentait 96,3 M€.

Il est ciblé sur la mobilité, l'aménagement, l'économie/emploi, l'habitat et l'enseignement supérieur.

Les fonds de concours à destination des communes représentent 4,8 M€ sur la période.

en K€	Participation CA 2022-2026
Valorisation, mise aux normes et augmentation des services hlates fluviales	480
Relocalisation de l'Office de tourisme en centre-ville en lien avec les rénovations du	1 369
Bateau Lavoir Saint Yves et du bâtiment Méduane Habitat	
Révision PLUI / SCOT	482
Parc Grand Ouest	13 261
ZAC FERRIE parking silo	1 700
Plateforme Rail-Route	9 100
<i>dont Plateforme Saint-Berthevin</i>	5 433
<i>dont Changé/Saint-Berthevin Liaison RD900/RD31</i>	3 667
Travaux supplémentaires pôle culturel	315
Etudes de faisabilité scène musicales actuelles 6par4	100
Requalification zone des Touches	5 642
Extension Estaca	4 287
Maison de l'étudiant	2 800
CPER CapLab	480
Création nouveau Campus	2 000
Campus CCI	500
Contribution Ecole de Design	250
Plan Local de l'Habitat	10 408
Schéma aménagement pistes cyclables	2 436
Pôle d'échange multimodal	1 350
Acquisition de 18 bus électriques	12 200
Fonds de concours aux communes	4 800
Travaux piscine Saint-Nicolas	875
Construction de 4 terrains synthétiques	2 025
Etude faisabilité nouveaux équipements sportifs structurants	50
Montant des projets engagés et nouveaux	76 909
Montants récurrents	19 425
Total revue projets juin 2021	96 334

Participation 2022-2026 de la CA - revue de projet juin 2021 - en K€



2. Le Programme Pluriannuel des Investissements

Classement	Typologie projet	Secteur concerné	NOM DU PROJET	PARTICIPATION 2022-2026	
MOBILITES				14 785 983 €	
1	Engagé	MOBILITE	Schéma aménagement Pistes cyclables (2020 - 2030 : 5M€)	2 436 384 €	
2	Nouveau	MOBILITE	Acquisition de 18 Bus électriques sur la période 2022 à 2024 à raison de 6 bus /an	10 000 000 €	
5	Nouveau	MOBILITE	Réaménagement de la Place du 11 novembre : dimension mobilité	1 000 000 €	
ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE				PEM (Protocole d'accord) inclus 770 k€ contribution LA pour parking nord estimé 1,370 M€	1 349 599 €
SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE				4 800 000 €	
3	Engagé	SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	Fonds de concours aux communes	4 800 000 €	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				10 317 000 €	
4	Nouveau	ENSEIGN.SUP	Maison de l'étudiant : coût global opération : 8M€ réévalué à 9,4M€ - fonds de concours LA 30%	2 800 000 €	
7	Engagé	ENSEIGN.SUP	ESTACA Extension - Subvention au projet immobilier	4 287 000 €	
11	Nouveau	ENSEIGN.SUP	Création nouveau campus - UCO : coût global opération : 10M€ - contribution de LA 20% alignée sur participation Région	2 000 000 €	
12	Nouveau	ENSEIGN.SUP	CPER 2021 2027 Cap Lab : coût global opération 1,540 M€ - fonds de concours LA 31%	480 000 €	
16	Nouveau	ENSEIGN.SUP	Campus CCI coût global opération : 10 à 12 M€ - contribution de LA 5%	500 000 €	
23	Nouveau	ENSEIGN.SUP	Contribution Ecole de Design	250 000 €	
ECONOMIE				21 331 600 €	
Récurrents - enveloppe annuelle x 5 ans				1 722 500 €	8 612 500 €
6	Engagé	ECONOMIE - EMPLOI	Requalification zone des touches	5 642 100 €	
1	Engagé	ECONOMIE - EMPLOI	Parc Grand Ouest	7 077 000 €	
Parc Grand Ouest - Subvention BA travaux - 3187k€ Parc Grand Ouest - Participation Echangeur - 2807k€ Parc Grand Ouest - Echangeur déficit d'exploitation TTC 1083k€ Parc Grand Ouest - Retablisement RD131 et aménagements sécurité					
19	Nouveau	ECONOMIE - EMPLOI	Plateforme rail-route	0 €	
SPORT				2 975 142 €	
8	Engagé	SPORT	Piscine St Nicolas - Travaux	875 142 €	
26	Engagé	SPORT	Construction de 3 terrains synthétiques avant 2026	2 025 000 €	
17	Nouveau	SPORT	Etude de faisabilité pour Création de nouveaux équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire	50 000 €	
18	Nouveau	SPORT	Étude sur l'équipement Aquabulle dans la perspective de la fin de la DSP	25 000 €	
TOURISME				3 169 000 €	
Récurrents - enveloppe annuelle x 5 ans				264 000 €	1 320 000 €
13	Nouveau	TOURISME	Valorisation, mise aux normes et augmentation des services offerts par les haltes fluviales du territoire VOLET 1 : Mise aux normes halte (ponton) : 700 k€ HT VOLET 2 : Dispositifs traitement eaux usées des bateaux habités : 100 K€ HT	480 000 €	
21	Nouveau	TOURISME	Relocalisation de l'Office de tourisme en centre-ville en lien avec rénovations du Bateau Lavoir Saint Yves et du bâtiment Méduane Habitat VOLET 1 - Rénovation Bateau Lavoir St Yves : 1 850 000 € HT (dans mandat actuel) VOLET 2 - Achat et rénovation bâtiment Méduane Habitat estimé à 1 297 500 € (HORS MANDAT)	1 369 000 €	
AMENAGEMENTS COMMUNAUTAIRES & RESSOURCES				9 779 500 €	
Récurrents - enveloppe annuelle x 5 ans				1 433 500 €	7 167 500 €
10	Nouveau		ZAC FERRIE - restauration agents sur site	180 000 €	
20	Nouveau	AMENAGEMENT	ZAC FERRIE - parking silo (véhicules de service)	1 700 000 €	
24	Nouveau	RESSOURCES	CAPITALISATION SEM LMA	250 000 €	
ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE				Révision du PLUI / SCOT caduc	482 000 €

Classement	Typologie projet	Secteur concerné	NOM DU PROJET	PARTICIPATION 2022-2026
NATURE & BIODIVERSITE				360 000 €
Récurrents - enveloppe annuelle x 5 ans			60 000 €	300 000 €
14	Nouveau ENVIRONNEMENT	Territoire engagé pour la nature : étude pour structurer actions autour de la biodiversité		20 000 €
22	Nouveau ENVIRONNEMENT	Etude - Rénovation agréments bois de l'Huisserie (lien schéma d'accueil du bois de l'Huisserie)		20 000 €
27	Nouveau ENVIRONNEMENT	Etude - Rénovation bâtiments site "Blancherie" (CIN - Salles : réflexion à mener ?)		20 000 €
CULTURE				2 465 000 €
Récurrents - enveloppe annuelle x 5 ans			400 000 €	2 000 000 €
15	Nouveau CULTURE	Etudes de faisabilité et de programmation déménagement scène musiques actuelles 6par4		100 000 €
25	Nouveau CULTURE	Etude construction d'un pôle culturel à Louverné Co-financement Laval Agglomération		50 000 €
ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE		Pôle culturel (travaux sup. estimés à 315 k€ validés)		315 000 €
HABITAT				8 325 000 €
Récurrents - enveloppe annuelle x 5 ans			5 000 €	25 000 €
ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE		HABITAT PLH 2019-2025 (Enveloppe de 18M€ sur 6 ans soit 2,8M€ étalé sur 7 ans soit 2,3M€) + 1M€ PTRE et subv 700 k€ attendus		8 300 000 €
Montant des projets				78 308 225 €
Capacité de financement				
Investissement du Budget principal				60 000 000 €
Investissement du Budget Transport				12 200 000 €
Excédent Budget PGO				3 063 088 €
Excédent Budget Plateforme (en réserves)			5 485 822 €	
Financement disponible				75 263 088 €
Montant des arbitrages				3 045 138 €

Objectifs d'évolution des dépenses et du besoin de financement

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 prévoit qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, deux objectifs soient présentés :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)
- Le besoin de financement

1. Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Le tableau ci-dessous est construit sur le périmètre suivant :

- Budgets principal, transport et, pour le budget déchets, le coût aidé, seul agrégat sur lequel la prospective a été construite
- Les dépenses sont présentées brutes et nettes des atténuations de produits/charges et des flux croisés entre budgets.

	2021 (hyp.)	2022 (hyp.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	Evol. Moy. 2021-2025
Budget principal	59 198	59 156	60 007	60 938	61 798	1,1%
Budget transport	14 938	15 607	15 835	16 080	16 344	2,3%
Coût aidé déchets	9 316	9 578	9 659	10 041	10 296	2,5%
(1) Dépenses réelles de fonctionnement	83 452	84 341	85 502	87 060	88 438	1,5%
Budget principal	11 691	11 796	11 730	11 703	11 692	0,0%
Budget transport	0	0	0	0	0	
(2) Atténuations de produits	11 691	11 796	11 730	11 703	11 692	0,0%
Budget principal	450	450	450	450	450	0,0%
Budget transport	0	0	0	0	0	
(3) Atténuations de charges	450	450	450	450	450	0,0%
Participation BP au budget transport	4 900	5 100	5 900	6 100	6 300	6,5%
Remboursement de frais du budget transport au BP	835	835	835	835	835	0,0%
(4) Flux croisés	5 735	5 935	6 735	6 935	7 135	5,6%
(1) - (2) - (3) - (4) Dépenses réelles de fonctionnement nettes	65 575	66 160	66 587	67 971	69 160	1,3%

Il en ressort que l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est extrêmement volontariste, avec une évolution limitée à +1,3%/an, soit moins que l'inflation, et malgré des évolutions de périmètre des dépenses (pôle culturel, extension réseau transport, etc.).

Les propositions recensées dans le cadre de la préparation budgétaire sont à ce stade supérieures à ces objectifs. Le travail d'arbitrage doit donc être mené dans les prochaines semaines.

L'évolution attendue sur les budgets eau/assainissement n'est pas significative dans la mesure où elle traduit le changement de mode de gestion sur une partie du territoire avec la réintégration des dépenses et recettes correspondantes.

	2021 (hyp.)	2022 (hyp.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	Evol. Moy. 2021-2025
Budget eau	5 620	6 609	7 710	7 880	8 151	9,7%
Budget assainissement	4 807	5 362	5 933	5 985	6 031	5,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	10 427	11 971	13 643	13 865	14 183	8,0%
Budget eau	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	0,0%
Budget assainissement	660	660	660	660	660	0,0%
Atténuations de produits	1 960	1 960	1 960	1 960	1 960	0,0%
Budget eau	20	20	21	21	21	1,0%
Budget assainissement	30	30	30	30	31	1,0%
Atténuations de charges	50	50	51	51	52	1,0%
Dépenses réelles de fonctionnement nettes	8 417	9 961	11 632	11 853	12 171	9,7%

2. Le besoin de financement

Sur les budgets principal et transport, l'encours de dette approcherait 76 M€ à fin 2026. La capacité de désendettement atteindrait 8 ans, et l'épargne nette serait limitée 2 M€, un niveau inférieur au niveau des investissements récurrents.

	2021 (hyp.)	2022 (hyp.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	2026 (hyp.)
Budget principal	3 969	7 661	8 699	9 258	9 387	9 165
Budget transport	1 737	4 713	2 816	2 886	2 920	3 169
Emprunt	5 706	12 374	11 515	12 144	12 306	12 334
Budget principal	3 814	4 091	4 606	5 172	5 507	5 601
Budget transport	996	1 345	1 543	1 685	1 774	1 764
Remboursement de dette	4 809	5 436	6 149	6 858	7 280	7 365
Budget principal	37 708	41 278	45 371	49 457	53 337	56 901
Budget transport	10 525	13 893	15 166	16 367	17 513	18 918
Encours de dette 31/12	48 233	55 171	60 537	65 824	70 850	75 819
Epargne brute	10 277	8 980	9 225	9 278	9 346	9 364
Epargne nette	5 467	3 544	3 077	2 420	2 065	1 999
Capacité de désendettement	4,7	6,1	6,6	7,1	7,6	8,1

Sur les budgets eau et assainissement, l'encours de dette serait de 36 M€ à fin 2026. La capacité de désendettement atteindrait 7 ans, et l'épargne nette serait de 3,5 M€.

	2021 (hyp.)	2022 (hyp.)	2023 (hyp.)	2024 (hyp.)	2025 (hyp.)	2026 (hyp.)
Budget eau	2 861	6 124	10 886	10 104	1 228	1 791
Budget assainissement	0	0	0	995	994	0
Emprunt	2 861	6 124	10 886	11 099	2 222	1 791
Budget eau	113	190	385	734	1 062	1 121
Budget assainissement	609	601	559	571	597	635
Remboursement de dette	722	792	944	1 304	1 659	1 756
Budget eau	4 097	10 031	20 532	29 902	30 068	30 738
Budget assainissement	6 660	6 059	5 500	5 924	6 321	5 687
Encours de dette 31/12	10 757	16 090	26 032	35 826	36 390	36 424
Epargne brute	5 568	5 603	5 578	5 290	5 186	5 208
Epargne nette	4 846	4 812	4 633	3 986	3 527	3 452
Capacité de désendettement	1,9	2,9	4,7	6,8	7,0	7,0

Structure et gestion de l'encours de dette

1. Le contexte de la gestion de dette et de financement de l'Agglomération

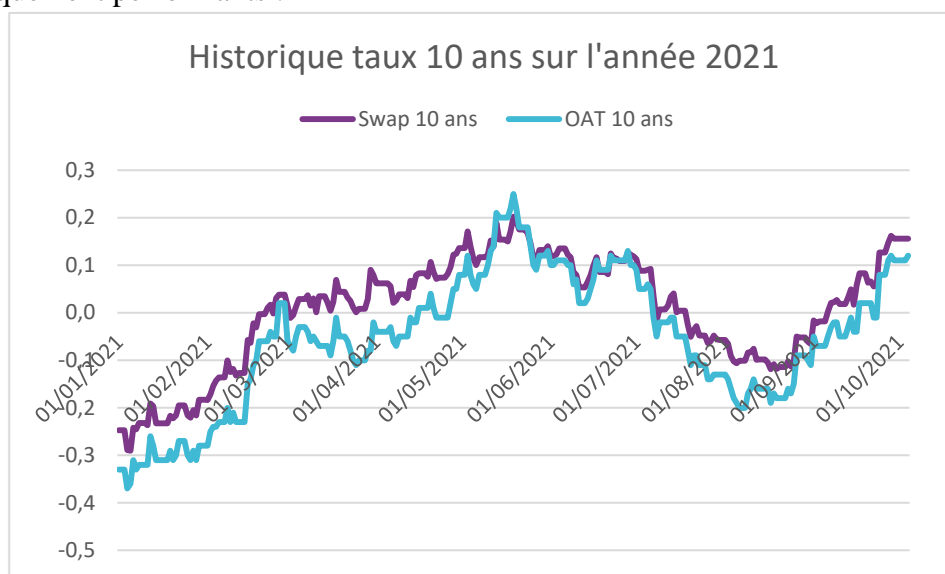
a) Les conditions de taux d'intérêts

L'ensemble de la courbe des taux a été affecté à la baisse depuis le début de la crise sanitaire. La courbe des taux de swap a ainsi commencé l'année 2021 en territoire négatif avec une référence à 10 ans à -0,25%. Pour rappel, les taux de swap sont les références de taux de financement bancaire (hors marge).

Sur le premier semestre, l'optimisme lié à la reprise économique et la vague de vaccination ont alimenté la hausse progressive des taux, qui ont atteint 0,20% sur la référence du taux de swap 10 ans à la fin du mois de mai. Durant l'été, les craintes en lien avec la propagation rapide du variant Delta ont alimenté une forte baisse des taux.

Depuis quelques semaines, face au retour de l'inflation, les banques centrales ont dû réaffirmer leur volonté de maintenir les taux à un niveau bas pour soutenir la croissance. Malgré ces annonces, les marchés redoutent la sortie des programmes monétaires ultra expansionnistes (puisque les objectifs des banques centrales en termes d'inflation sont largement atteints), se traduisant par une remontée des taux. Les références à 10 ans (swap et OAT) sont revenues en territoire positif pour atteindre le niveau de 0.20% actuellement.

Par conséquent, les taux de référence hors marges progressent, mais demeurent historiquement performants :



Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

Du côté des indices monétaires (taux variables), ils restent en territoire négatif face aux discours très accommodants des principales banques centrales et au maintien des taux directeurs de la BCE négatifs. Dans le contexte économique et financier actuel, la visibilité est très bonne sur leur maintien à de très bas niveaux et sur le maintien du coût de la dette à taux variable de l'Agglomération à son niveau actuellement très performant.

b) Les conditions de financement de l'Agglomération

Malgré cette remontée des taux long terme, les conditions de financement restent très favorables, en raison principalement du contexte de marché qui conduit à des cotations de taux hors marges bancaires très faibles sur des durées de 15 à 20 ans amortissables.

Une remontée des marges bancaires avait été constatée en 2020 :

- Les établissements bancaires ont profité de la baisse des taux pour augmenter leurs marges tout en offrant des taux très attractifs ;
- Les banques ont cherché à reconstituer leurs profits en augmentant leurs marges de crédit vis-à-vis des ménages et entreprises mais également vis-à-vis du secteur public.

Depuis la fin de l'année 2021, la concurrence entre les établissements bancaires est accrue et les marges bancaires observées sont en moyenne entre 50 et 80 pbs sur des durées de 15 ans et 20 ans amortissables. Les collectivités continuent de bénéficier des cotations de taux inférieures à 1 % sur 15 ans ou 20 ans. Les liquidités sont également présentes avec des taux de couverture satisfaisants, entre 4 à 5 fois le volume demandé.

Depuis le début de l'année, les offres de financement « vertes » se développent. Certaines sont adossées à une ingénierie financière ou une démarche environnementale ou RSE intéressante, d'autres sont très axées sur la communication. Ces financements peuvent permettre à certaines collectivités de s'inscrire dans une démarche de « verdissement » de leurs encours de dette.

c) L'Agglomération se finance dans de très bonnes conditions financières

Dans ce contexte de marché opportun, l'Agglomération a lancé ses dernières consultations sur le second semestre 2020 et le second semestre 2021.

L'Agglomération a obtenu des taux de réponse couvrant jusqu'à 5 fois sa demande avec le positionnement des principaux acteurs du marché bancaire couvrant 100% de ses besoins exprimés. Les conditions financières obtenues se sont par ailleurs avérées compétitives, ressortant dans le bas de fourchette de marché.

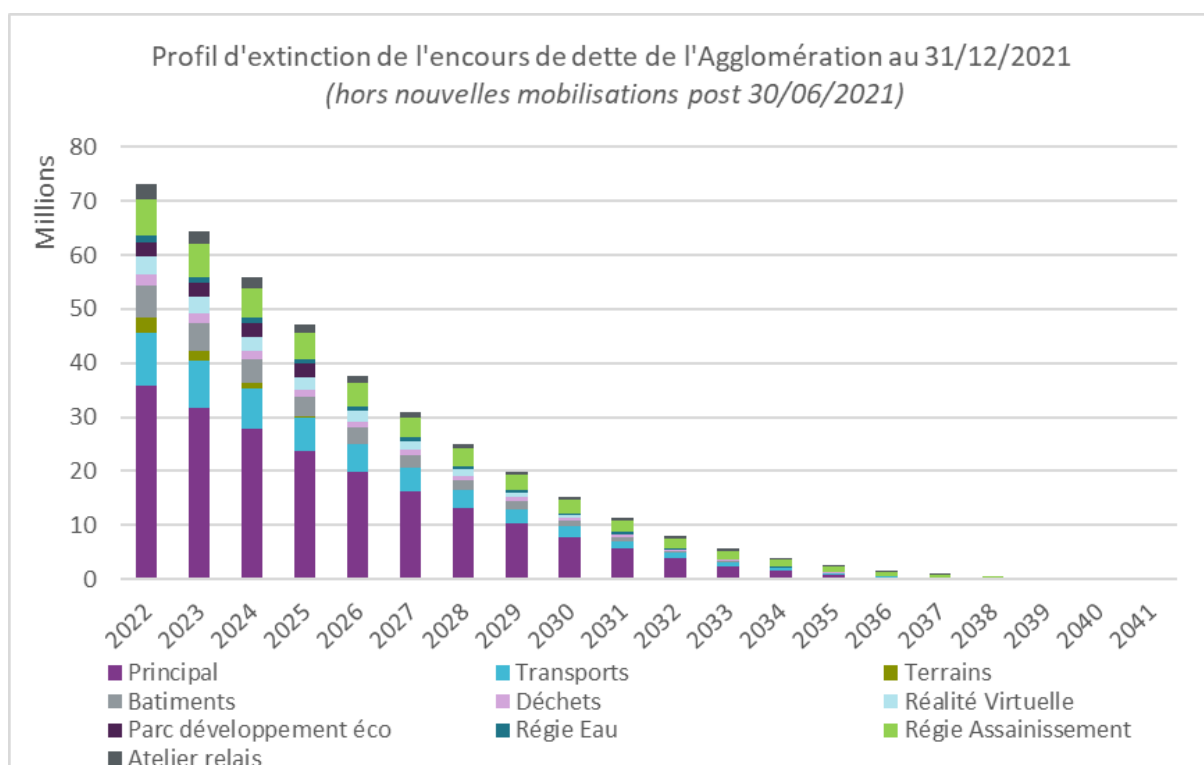
L'Agglomération se finance donc très bien sur le marché bancaire qui reste actuellement liquide malgré la période actuelle de crise sanitaire. Pour le financement de ses investissements à venir, l'Agglomération reste attentive et s'interroge sur la diversification de ses sources de financement et notamment sur le recours à l'Agence France Locale.

2. Projection de l'encours de dette au 31 décembre 2021

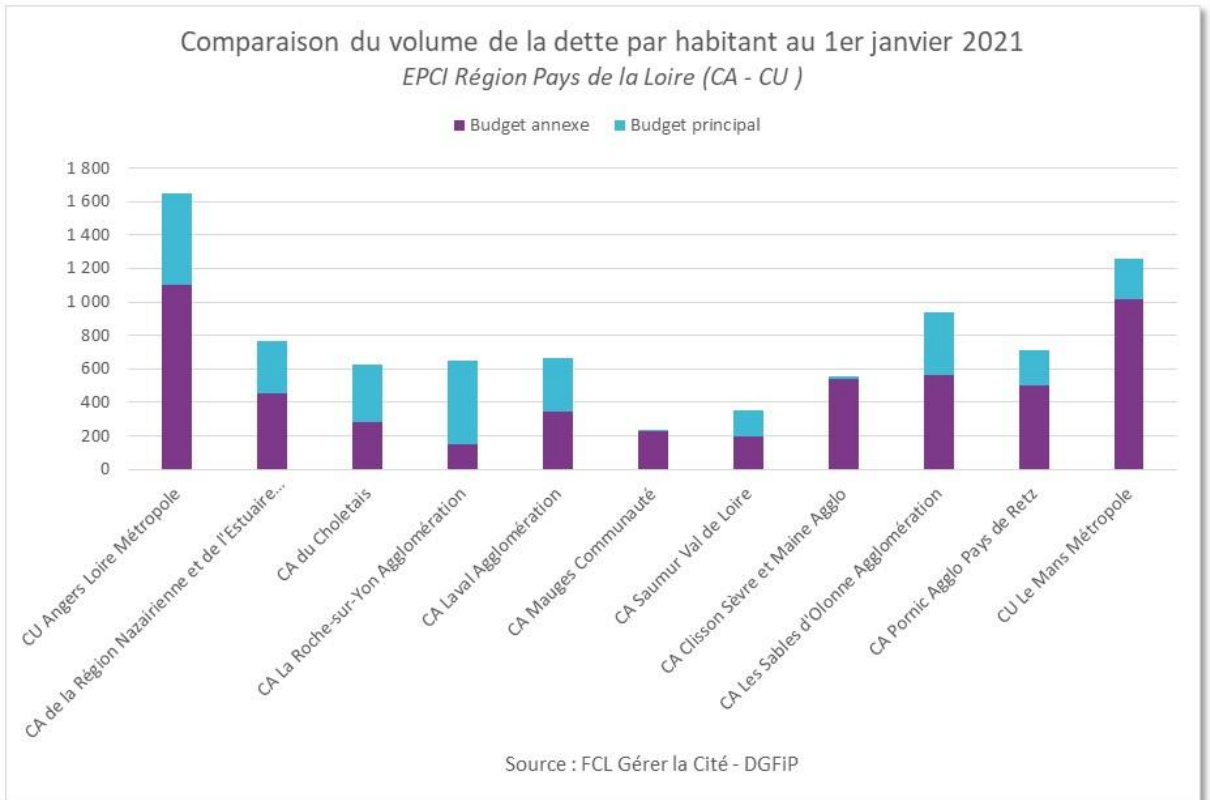
a) Volume de l'encours de dette de l'Agglomération

Le volume de l'encours de dette de l'Agglomération tous budgets confondus ressortira à 73 M€ au 31/12/2021 (hors nouveaux financements mobilisés après le 30/06/2021).

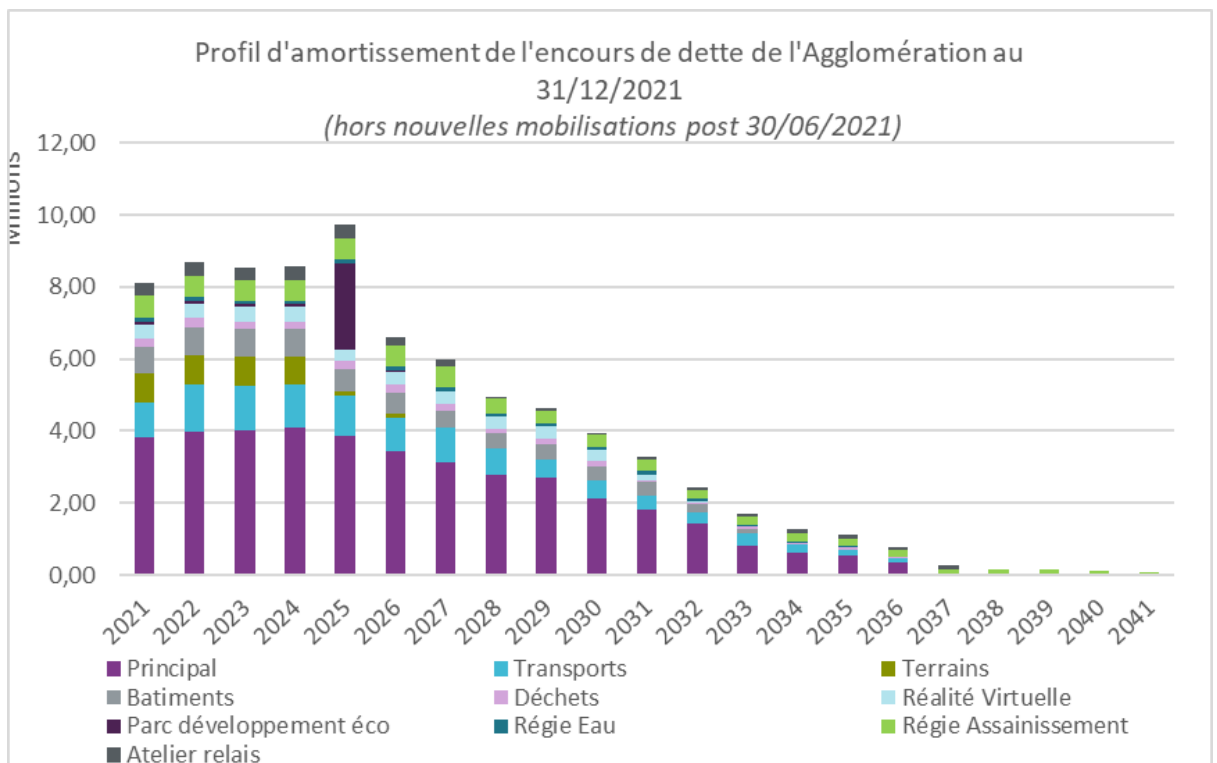
Cet encours de dette projeté tient compte des mobilisations 2021 réalisées par l'Agglomération jusqu'au 30/06 : un volume de 2M€ sur le budget principal, 2M€ sur le budget transport et 1M€ sur le budget déchets mobilisés auprès de La Banque Postale sur le taux très compétitif de 0,41%.



L'encours de dette de l'Agglomération, tous budgets, ressort dans la moyenne des encours par habitant des autres Communautés d'Agglomération et Communautés Urbaines de la Région Pays de la Loire :



b) Profil de remboursement de la dette



L'Agglomération rembourse rapidement son encours de dette. Au 31/12/2021, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global (hors nouvelles mobilisations) sera de 5,5

ans sur le périmètre de dette consolidée, ce qui est plus rapide que la moyenne des EPCI qui ressort à 7 ans. Pour rappel, la durée de vie moyenne présente la rapidité de remboursement de la dette par rapport au profil de remboursement de chaque encours.

La prospective financière de l'Agglomération lui permet d'intégrer des financements sur des durées courtes. Elle privilégie ainsi le recours aux nouveaux financements sur des durées de 15 ans afin de limiter les charges financières globales sur chaque encours de dette. Etant donné la durée de vie moyenne courte de sa dette, l'Agglomération pourra à l'avenir recourir à des emprunts sur des durées plus longues afin de limiter ses contraintes d'amortissement en prospective.

c) Le coût moyen de l'encours de dette

Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets) de l'Agglomération ressortira à 2,52% en 2021, en ligne avec la moyenne du coût moyen de la dette des autres EPCI.

	2 021 <i>Coût estimatif</i>	
	(en %)	(en %)
Exposition Taux fixe	82%	2,88%
Exposition taux variable	18%	0,65%
Total (consolidé)	100%	2,52%

Progressivement, l'Agglomération affiche une baisse du coût moyen de sa dette :

- Lors de ses précédentes recherches de financement, l'Agglomération a pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. A titre d'exemple, les derniers taux fixe mobilisés par l'Agglomération sont de 0,41% seulement et viennent durablement bonifier le coût de la dette.
- L'encours de dette de l'Agglomération à taux variable représente 18% de l'encours de dette. L'Agglomération présente plusieurs encours indexés sur des taux négatifs (Euribor), associés à des marges faibles, dont le coût est nul.

Par ailleurs, l'Agglomération ne présente aucun encours de dette structuré présentant un risque de dégradation du taux payé.

Informations relatives aux ressources humaines

1. Un effectif total de près de 540 personnes au service de la Communauté

La structure des effectifs est présentée dans le tableau ci-dessous, à partir des documents présentés au Comité technique du 17 juin 2021. A cette date, la Communauté comptait 508 agents publics et 31 salariés de droit privé (affectés à la Régie Eau), pour un effectif total de 539 personnes. Parmi elles, plus de 80% sont titulaires.

Structure des effectifs - Comité technique du 17 juin 2021	Effectif total	Femme	Homme	Titulaire	Stagiaire	Contractuel	en % du total				
							Femme	Homme	Titulaire	Stagiaire	Contractuel
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	162	136	26	144	6	12	84%	16%	89%	4%	7%
A	41	27	14	33	0	8	66%	34%	80%	0%	20%
B	46	43	3	42	2	2	93%	7%	91%	4%	4%
C	75	66	9	69	4	2	88%	12%	92%	5%	3%
TOTAL FILIERE ANIMATION	16	9	7	12	2	2	56%	44%	75%	13%	13%
A	0	0	0	0	0	0					
B	5	3	2	4	0	1	60%	40%	80%	0%	20%
C	11	6	5	8	2	1	55%	45%	73%	18%	9%
TOTAL FILIERE CULTURELLE	122	71	51	79	11	32	58%	42%	65%	9%	26%
A	31	16	15	20	6	5	52%	48%	65%	19%	16%
B	86	50	36	54	5	27	58%	42%	63%	6%	31%
C	5	5	0	5	0	0	100%	0%	100%	0%	0%
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	1	1	0	1	0	0	100%	0%	100%	0%	0%
A	1	1	0	1	0	0	100%	0%	100%	0%	0%
B	0	0	0	0	0	0					
C	0	0	0	0	0	0					
TOTAL FILIERE SOCIALE	2	1	1	1	1	0	50%	50%	50%	50%	0%
A	1	1	0	0	1	0	100%	0%	0%	100%	0%
B	0	0	0	0	0	0					
C	1	0	1	1	0	0	0%	100%	100%	0%	0%
TOTAL FILIERE SPORTIVE	8	1	7	6	0	2	13%	88%	75%	0%	25%
A	0	0	0	0	0	0					
B	8	1	7	6	0	2	13%	88%	75%	0%	25%
C	0	0	0	0	0	0					
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	163	27	136	133	13	17	17%	83%	82%	8%	10%
A	18	4	14	13	0	5	22%	78%	72%	0%	28%
B	33	13	20	23	0	10	39%	61%	70%	0%	30%
C	112	10	102	97	13	2	9%	91%	87%	12%	2%
Total Communauté d'agglomération	474	246	228	376	33	65	52%	48%	79%	7%	14%
A	92	49	43	67	7	18	53%	47%	73%	8%	20%
B	178	110	68	129	7	42	62%	38%	72%	4%	24%
C	204	87	117	180	19	5	43%	57%	88%	9%	2%
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	10	9	1	10	-	-	90%	10%	100%	0%	0%
A	0	-	-	-	-	-					
B	1	1	-	1	-	-	100%	0%	100%	0%	0%
C	9	8	1	9	-	-	89%	11%	100%	0%	0%
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	24	2	22	24	-	-	8%	92%	100%	0%	0%
A	2	-	2	2	-	-	0%	100%	100%	0%	0%
B	2	1	1	2	-	-	50%	50%	100%	0%	0%
C	20	1	19	20	-	-	5%	95%	100%	0%	0%
TOTAL DROITS PRIVES	31	10	21	27	1	3	32%	68%	87%	3%	10%
CADRE	4	1	3	4	0	0	25%	75%	100%	0%	0%
TECHNICIEN	12	5	7	11	0	1	42%	58%	92%	0%	8%
AGENT DE MAITRISE	1	0	1	1	0	0	0%	100%	100%	0%	0%
EMPLOYE/OUVRIER	14	4	10	11	1	2	29%	71%	79%	7%	14%
Total Régie Eau	65	21	44	61	1	3	32%	68%	94%	2%	5%
Total Communauté et Régie Eau	539	267	272	437	34	68	50%	50%	81%	6%	13%
dont emplois publics	508	257	251	410	33	65	51%	49%	81%	6%	13%
dont emplois privés	31	10	21	27	1	3	32%	68%	87%	3%	10%

2. Le régime indemnitaire

Contrairement à la rémunération indiciaire, le régime indemnitaire est défini par l'Assemblée délibérante.

Le régime indemnitaire pour tout agent intégrant ou changement de mission à compter du 1er janvier 2019 au sein de la Communauté issue de la fusion a été défini par la délibération n°017/2019 du 14 janvier 2019. Cette délibération présente l'ensemble des indemnités, primes et bonifications applicables pour chaque fonction et chaque grade, au sein de chaque cadre d'emploi.

Les travaux sur l'harmonisation et la simplification du régime indemnitaire via le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sont actuellement en cours. Aucune délibération n'a encore été prise à ce sujet.

3. L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail a été redéfinie par plusieurs délibérations en date du 1^{er} juillet 2019, suite à la fusion avec la Communauté de communes du Pays de Loiron.

La délibération n°139/2019 prévoit un régime général du temps de travail, permettant de respecter les 1607 heures annuelles de travail. Il s'organise sur une durée hebdomadaire de 37 heures à raison de 4,5 jours de travail par semaine et génère 22,5 jours de congés, soit 5 semaines de congés, ainsi que 11 jours de RTT (journée de solidarité déduite).

Pour les directeurs généraux et les directeurs, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 39 heures organisées sur 5 jours. Elle génère 25 jours de congés, ainsi que 22 jours de RTT (journée de solidarité déduite).

A la demande de l'agent et selon les nécessités de services, les agents peuvent organiser leurs 37 heures hebdomadaires sur 5 jours générant 25 jours de congés et 11 de RTT (journée de solidarité déduite). Ils peuvent aussi travailler 39 heures hebdomadaires sur 5 jours, générant ainsi 25 jours de congés et 22 jours de RTT (journée de solidarité déduite).

Pour tenir compte des métiers relevant de sujétions particulières, la durée annuelle du temps de travail peut être diminuée. Les sujétions particulières retenues peuvent concerner l'environnement physique, le rythme de travail ou le travail du dimanche. Ces sujétions et les métiers concernés sont définis précisément par la délibération 140/2019 et doivent être mis à jour annuellement. Pour chacun des métiers entrant dans les critères, il est prévu que :

- une première sujétion (quelle qu'elle soit) génère une diminution annuelle du temps de travail de 45 heures, soit un volume annuel de travail de 1562 heures ;
- une deuxième sujétion générera une diminution annuelle supplémentaire de 22 h 30, soit un volume annuel de travail de 1539 h 30 ;
- une troisième sujétion générera une diminution annuelle supplémentaire de 22 h 30, soit un volume annuel de travail de 1517 heures.

La réduction du temps d'applique prioritairement de manière hebdomadaire, permettant ainsi aux agents de travailler 36 h (une sujétion), 35h30 (deux sujétions) ou 35h (trois sujétions).

Pour les agents travaillant sur des cycles de deux semaines, la diminution du temps de travail peut s'organiser sur le cycle. Pour les agents travaillant sur un cycle annuel avec des horaires variables, la diminution doit s'appliquer dans des périodes les plus courtes possibles (mois...). Pour les agents exerçant leur métier à temps partiel ou temps incomplet, les sujétions sont proratisées.

La Communauté dispose par ailleurs de règlements intérieurs applicables au compte épargne-temps, aux RTT et aux heures supplémentaires, adoptés par la délibération 139/2019 en date du 1^{er} juillet 2019.

4. Les avantages en nature

La délibération n°188/2019 du 4 novembre 2019 prévoit un avantage en nature constitué par la prise en charge des repas par la collectivité.

L'ensemble des agents répondant aux conditions ci-dessous est concerné par ces dispositions :

- Les agents demandant à bénéficier d'une prise en charge partielle de leur repas auprès des restaurants avec lesquels la collectivité a conventionné, dès lors que le coût pour l'agent est inférieur au seuil revalorisé au 1er janvier de chaque année sur la base de l'évolution des prix à la consommation hors tabac (barèmes établis sur le site URSSAF.fr),
- Les agents pour lesquels le repas est fourni par la collectivité, à l'exception de ceux définis par délibération et bénéficiant de la gratuité des repas,
- Le véhicule de fonction pour le Directeur Général des Services.

L'avantage en nature constaté est inscrit sur le bulletin de salaire de l'agent et soumis aux cotisations sociales afférentes.

La délibération n°189/2019 du même 4 novembre 2019 prévoit également la gratuité des repas pour l'ensemble des agents dont la continuité de présence lors de spectacles de soirée constitue une obligation professionnelle pour assurer la sécurité du site, l'accompagnement des artistes, la préparation technique ou l'ouverture de la billetterie.